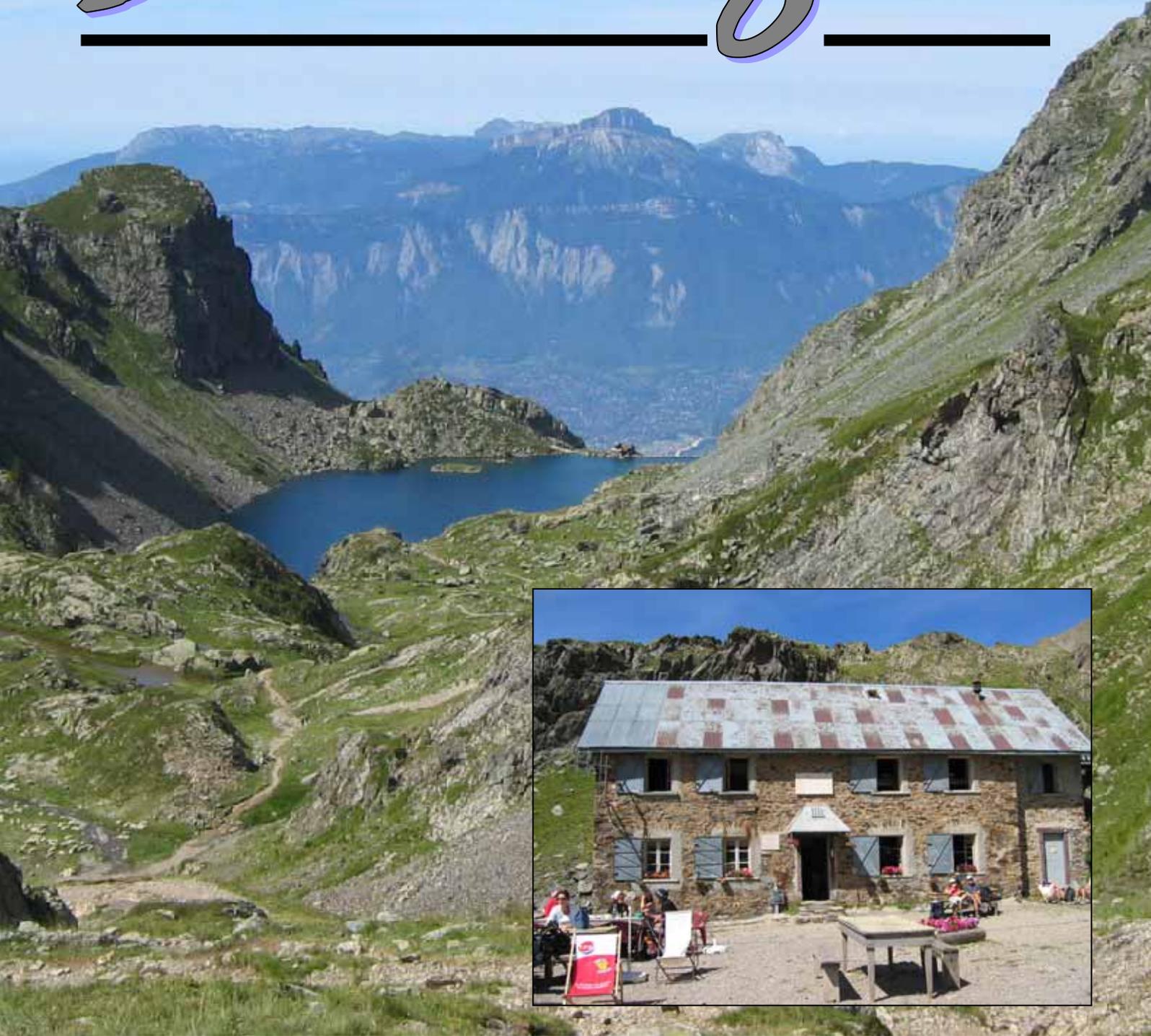


# REVEL

# Dialogue

---



---

N ° 6 6 - O c t o b r e 2 0 0 4

Date limite de dépôt des articles pour le prochain numéro :

**Lundi 17 janvier 2005.**

*Sortie prévue le 04 février.*

## **Revel Dialogue**

**Responsable de la Rédaction :**

*Dominique Maillet*

**Secrétaire de rédaction :**

*Myriam Cellauro*

**Comité de rédaction :**

*Bernard Michon, Dominique Gavillon*

Pour faciliter la fabrication du journal, merci de nous transmettre vos articles sur disquette. Dans ce cas, tapez votre texte sans aucune mise en page ni saut de ligne.

Vous pouvez aussi nous transmettre vos articles par e-mail

[reveldial@free.fr](mailto:reveldial@free.fr)

Les personnes n'habitant pas le village mais souhaitant recevoir le Revel Dialogue doivent s'adresser en mairie

ÉDITO .....	2
MI-PARCOURS .....	3
L'ACTUALITE DES COMMISSIONS... ..	8
DOSSIER SPECIAL BUDGET .....	5
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX .....	16
SERVICE ANIMATION JEUNES.....	18
VIE ASSOCIATIVE .....	20
L'ECOLE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
LA VIE REVELOISE, L'AVIS REVELOIS.....	28
INFOS SERVICE .....	32
PETITES ANNONCES .....	35
AGENDA .....	36

# Édito

Ouf, une rentrée de plus !

Un petit mois de stress.

Le passage des enfants dans une nouvelle classe, leur découverte de la maternelle ou de la primaire, leur entrée dans le rude monde du collège ou la liberté du lycée.

Puis ce sont les inscriptions aux activités culturelles et sportives, petit casse tête des horaires et les navettes à organiser.

Premiers cours de théâtre, rencontres avec de nouvelles têtes, premiers cours de gym, premières courbatures.

Viendra bientôt le temps des assemblées générales, et le renouvellement des bureaux des associations. L'appel des équipes en place souhaitant lever le pied. Une occasion d'apporter sa pierre à cette vie du village à laquelle on tient tous. Une occasion surtout de rencontrer d'autres revelois, de s'impliquer librement, de créer.

Bref une rentrée bien tranquille, presque banale.

Et pourtant !

- Un panneau fluo sur une grille de fer : Fermé pour cause de la maladie.
- Un emplacement vide sur la place du marché.

Raoul et Paul, votre absence assombrit le ciel de ma rentrée,

Revenez vite,

En bonne santé.

***Dominique Maillet***

---

# Mi - parcours

On a parfois tendance à ramener le mandat d'une équipe municipale à ses réalisations les plus significatives.

On retiendra par exemple de l'équipe de Madeleine COCHET-TERRASSON la construction de 7 logements sociaux et celle du tennis ; de l'équipe GIRAUD-CARRIER qu'elle a construit l'école, initialisé le projet d'assainissement et, beaucoup moins visible mais (on s'en rend compte aujourd'hui) d'une grande importance, elle a complété la réserve foncière formant aujourd'hui l'Espace Guimet. Les grosses réalisations du mandat suivant furent les principales tranches du réseau d'assainissement, la place du village, la grange Freydane, la réalisation du bâtiment des services techniques, et enfin moins voyant dans l'histoire mais aussi important dans la vie des révélois, la création d'un poste d'animation.

A la mi-parcours du mandat actuel, il est naturel de vouloir dresser le bilan du travail effectué et de tracer les grandes lignes des années à venir.

**Les travaux** : il faut bien sûr citer les chantiers d'importance comme la construction de la station d'épuration et les deux dernières tranches du réseau d'assainissement de la Bourgeat et des Jacquets, la fin du bâtiment des services techniques, la remise aux normes de la cure et le cabinet médical. Il faut aussi citer les multiples petits chantiers et aménagements plus proches de notre vie de tous les jours : Abris bus, aménagement d'emplacements de collecte des ordures ménagères, bac à verre et papier, aménagement du local tennis, travaux de réfection sur le local de l'huilerie, travaux de réfection dans l'église avec notamment le changement du mécanisme de l'horloge, divers travaux sur les routes communales et enfin de nombreux aménagements dans l'école. Au niveau des investissements, il faut également signaler le changement du tracto-pelle et celui du minibus de l'animation.

Pour ces trois ans à venir, il y aura toujours ces multiples petits aménagements avec notamment ceux concernant la sécurité routière avec les ralentisseurs et un ou plusieurs abris bus. Le principal projet sera cependant l'aménagement de l'espace Guimet qui s'étalera sur plusieurs mandats.

**L'Urbanisme** : Le travail de cette commission est dominé par une charge très importante d'examen des dossiers de demandes. Depuis le début du mandat, la commission a examiné beaucoup de dossiers ayant débouché sur 16 permis de construire pour des nouvelles maisons individuelles, 36 permis de construire pour des extensions/garages/abris supérieurs à 20 m<sup>2</sup> ou permis modificatif, 99 déclarations de travaux.

Une grosse charge de travail a d'autre part été occasionnée par les deux modifications du POS de 2002 et 2004 ; les objectifs de ces modifications étant d'assouplir la réglementation pour permettre certaines constructions et faciliter les aménagements et extensions des constructions existantes sur le plan de l'aspect architectural.

Il faut d'autre part noter que nous n'avons pas entrepris de modification du zonage qui nécessiterait une révision du POS et par conséquent une procédure beaucoup plus lourde en lien avec les possibilités du schéma d'assainissement et du plan de prévention des risques naturels. Une telle révision n'est pas pour l'instant envisagée.

**Les ordures ménagères** : L'utilisateur a souvent tendance à ne voir que l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la qualité d'un service qui n'est pas toujours sans reproche. Cela ne doit pas cacher le gros travail de suivi et de négociation notamment sur la question du petit camion puis sur les places collectives de collecte des déchets.

Une réflexion est aujourd'hui en cours sur l'opportunité de transfert de la compétence de collecte à la communauté de commune.

**La forêt :** La gestion de la forêt comprend notamment le suivi de l'exploitation des coupes de bois, la validation des travaux sylvicoles réalisés, l'organisation des coupes d'affouage et la fourniture du bois de chauffage aux personnes âgées. Il faut par ailleurs noter pour ces dernières années, les difficultés croissantes de vente du bois et la baisse des prix.

Notre gestion de la forêt est guidée par un souci de préserver un équilibre entre un revenu intéressant pour les finances de la commune et une gestion pérenne, la nécessité d'aménager des infrastructures (pistes, places de dépôt) pour être en mesure de vendre notre bois et un minimum de cicatrices dans le paysage forestier, un accueil touristique digne de ce nom et la nécessité de canaliser la présence humaine. Le plan d'aménagement que nous venons de signer avec l'ONF sera notre ligne directrice pour les 15 ans à venir.

**L'animation :** Une grosse part de l'effort d'animation se fait en direction des jeunes avec l'organisation d'en moyenne 3 camps par an (Ardèche, Corse, Ubaye...), les sorties jeunes tout au long de l'année, l'organisation du centre de loisir 5 semaines par an et enfin, l'organisation en partenariat des sorties montagne et de l'activité ski. On peut aussi citer l'organisation du feu d'artifice, l'alambic et le support logistique aux associations (participation des services techniques).

Il faut également noter la pérennisation du poste d'animateur précédemment emploi jeune, la reconduction du contrat temps libre signé entre la mairie et la Caisse d'Allocation Familiale qui subventionne les activités proposées aux jeunes, et l'élaboration du CEL (Contrat Educatif Local) participant au financement des activités périscolaires (cantine, garderie périscolaire).

Pour ses prochaines années, nous allons bien sûr continuer cette activité d'animation en adaptant constamment les propositions aux attentes des jeunes, nous souhaitons d'autre part renforcer notre rôle de partenariat et de concertation avec les associations.

**La vie du village :** On peut citer le soutien au projet de remise en fonctionnement de l'huilerie, l'aménagement du local du médecin sans oublier l'important travail du CCAS avec notamment cette année l'instauration d'une participation financière aux activités de loisirs en fonction du quotient familial et l'aide au financement du BAFA.

**L'agriculture :** Accompagnement de Richard Ballondrade par la vente d'un terrain communal pour lui permettre de conserver son installation, achat de la colonie des Roussets et revente pour permettre l'installation de la chèvrerie, poursuite du programme PEZMA (Programme Entretien des zones menacées d'abandon) avec le Conseil Général de l'Isère.

**L'intercommunalité :** Au-delà de l'implication de certains élus dans la vie de la Communauté de Communes du Balcon de Belledonne, Revel a été impliquée dans son élargissement à Chamrousse, Saint Martin d'Uriage et Vaulnaveys le Haut, afin de renforcer la place et l'identité de nos villages de montagne.

Difficile de trouver une orientation dans tous ces projets ! Il est vrai que la gestion d'une municipalité est largement accaparée par les problèmes de tous les jours.

Certains principes sous-tendent cependant nos actions :

- maintenir le lien social en favorisant les échanges et les relations humaines,
- gérer l'espace en harmonie avec notre environnement (forêt, déchets, eau, assainissement, urbanisme...),
- maintenir une activité socio économique sur le village,
- préserver et développer l'identité de notre territoire de montagne en tenant compte de sa spécificité à travers l'Intercommunalité.

***L'équipe municipale***



# Le budget en chiffres

Ce dossier présente une suite de tableaux synthétiques des budgets de la commune et de l'eau. Pour chaque budget, nous avons fait apparaître le fonctionnement, l'investissement et le poids de la dette. Ces tableaux sont une synthèse des données comptables de base que nous avons réparties par grands postes pour permettre une meilleure lisibilité. Des éclairages sur ces chiffres sont donnés dans l'actualité des commissions.

## Budget communal

### Section de fonctionnement

RECETTES en €		DEPENSES en €	
		Intérêts des emprunts	20 260
Impôts et taxes	371 829	Contingents et participations	
		Obligatoires	27 854
		Impôts et taxes	9 200
Participation du budget de l'eau aux frais de personnel	33 000	Frais de personnel (dont indemnités élus) :	119 000
Aides de l'état aux frais de personnel (CEC)	6 315	Services techniques :	91 000
		École :	67 000
		Secrétariat	41 366
		Élus :	36 565
		Autres (jobs d'été et animation) :	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	88 012	Ordures ménagères	88 012
Coupes de bois	95 000	Frais de garderie forêt communale 2003	10 600
		entretien forêt	14 700
Participations aux frais de fonctionnement de l'école (St Jean-le-Vieux, St Martin d'Uriage)	15 000	Subventions :	
		CCAS :	8 000
		Caisse des Écoles :	13 117
Autres recettes :		Associations :	12 042
CAF :	16 890	Service Incendie :	21 336
participation des familles :	16 000	Service Aide Sociale :	3 660
redevance la Dhuy :	7 720	PEZMA	700
revenus des immeubles :	9 150	Cotisations organismes	1 000
		Bibliothèque achat de livres :	2 500
Dotations de l'état, du département	292 133	Frais de gestion courante :	
		Entretien bâtiments :	76 620
		Entretien véhicules :	18 050
		Dépenses courantes : (administratif, transport, animation, école..)	68 580
		Entretien voirie :	72 000
Opération d'ordre vente terrain Domène *	28 976	Opération d'ordre vente terrain Domène *	28 976
<b>TOTAUX</b>	<b>980 025</b>		<b>852 138</b>

\* Opération d'ordre comptable - Opération réelle voir en Investissement

## Section investissement

Désignation	Dépenses en €	Désignation	Recettes en €
Reste à réaliser 2003	136 392	Excédent 2003	212 866
Remboursement capital des emprunts	67 035	Autofinancement 2004	127 887
Ecritures emprunts	2 053	Taxe Locale d'Equipement (Permis de Construire)	16 416
Travaux la Bourgeat 2004	45 000	FC TVA 2004	27 400
Travaux sylvicoles	3 800	Vente terrain parcelle Domène	25 000
Electroménager cantine	3 358	Opération d'ordre vente terrain Pont Rajat	3 976
Ecole (local rangement trottinettes, placard, travaux de sécurité et divers)	29 654		
Matériel informatique	7 988		
Abribus travaux	9 124		
Travaux toiture bâtiments communaux	11 395		
Cimetière garde corps + prise terre église	1 328		
Ralentisseurs "école"	8 970		
Tractopelle	45 448		
Cuves fuel	24 000		
Pont Genevray	2 045		
Divers (dont prévision étude Espace Guimet)	15 955		
<b>TOTAUX</b>	<b>489 353</b>		<b>489 353</b>

Autofinancement 2004 : c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

FC TVA : c'est le Fonds de Compensation de la TVA. Les travaux d'investissement ont été réalisés en 2002 et la TVA est remboursée deux ans plus tard soit en 2004 à un taux de 15.482 % sur les dépenses TTC ce qui représente une perte de TVA de 0.92 %.

RAR 03 : Dépenses : Il s'agit de travaux d'investissement inscrits au budget primitif 2003 et qui ont été engagés fin 2003 et non payés sur l'exercice. 2003. Les crédits budgétaires ont été reportés sur l'exercice 2004.

RAR 03 : Recettes : Il s'agit de subventions accordées en 2003 qui ont été inscrites sur l'exercice 2003 mais non réalisées en 2003. Les crédits budgétaires ont été reportés sur l'exercice 2004.

## Endettement du budget communal

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total de la dette	87 212	60 808	50 973	41 137	41 137	41 137	41 137
Total ressources fonctionnement	980 025	980 025	980 025	980 025	980 025	980 025	980 025
Poids de l'annuité (%)	9	6	5	4	4	4	4

Les principaux prêts ont été contractés pour les projets suivants :

- Cabinet médical
- Travaux de la place
- Garage communal

Ce poids de la dette reste inférieur à 10 % ce qui correspond à une charge inférieure à la moyenne nationale.

Le total ressources fonctionnement de 2005 à 2010 est estimatif. Il est supposé ne pas pouvoir être inférieur à l'année 2005.

## Budget primitif eau et assainissement 2004

### Section de fonctionnement

RECETTES en €		DEPENSES en €	
Vente d'eau	120 856	Entretien du réseau d'eau et d'assainissement (matériel, location de matériel...)	14 065
Taxe branchement d'eau et d'assainissement	26 610	Assurance	950
Amortissements travaux et matériel	21 034	Electricité station d'épuration	4 500
(régularisation écritures emprunts)	13 521	Analyses d'eau	2 500
		Reversement taxe pollution + FNDAE	16 985
		Frais de personnel	33 000
		Remboursement intérêts emprunts	23 375
		Pertes sur créances irrécouvrables	1 732
		Amortissements travaux et matériel	47 490
		Régularisation écritures emprunts	13 521
<b>TOTAUX</b>	<b>182 021</b>		<b>158 118</b>

### Section investissement

Désignation	Dépenses	Recettes	Part finale
Excédent 2003		187 530	187530
Restes à réaliser 2003	214 502	44 265	-170237
Autofinancement 2004		23 903	23903
Capital des emprunts	49 446	13 521	-35925
Dotation amortissements	21 034	47 490	26456
Travaux la Bourgeat	216 359	192 286	-24073
Dégrilleur station d'épuration	1 887		-1887
Changement poteau incendie le Merger	3 000		-3000
<b>Total</b>	<b>506 228</b>	<b>508 995</b>	<b>2767</b>

Autofinancement 2004 : c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

RAR 03 Dépenses : (Restes à réaliser 2003). Il s'agit de travaux d'investissement inscrits au budget primitif 2003 et qui ont été engagés fin 2003 mais qui n'ont pas été réalisés et payés sur l'exercice 2003. Les crédits budgétaires ont été reportés sur l'exercice 2004.

RAR 03 Recettes : (Restes à réaliser 2003). Il s'agit de subventions accordées en 2003 qui ont été inscrites sur l'exercice 2003 mais qui n'ont pas été versées en 2003. Les crédits budgétaires ont été reportés sur l'exercice 2004.

### Endettement du budget de l'eau

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL de la dette	59307	59307	59307	53370	51406	51406	51406
Total ressources fonctionnement	182021	182021	182021	182021	182021	182021	182021
Poids de la dette (%)	33	33	33	29	28	28	28

Les principaux prêts ont été contractés pour les projets suivants :

- Station d'épuration
- Travaux de la Bourgeat et Combe Rosé

Le niveau élevé de la dette s'explique par les investissements très importants sur le réseau d'assainissement.

# L'Actualité des Commissions...

## *Commission Forêt*

### Affouage 2004

8 lots ont été attribués lors de la réunion du lundi 28 juin. 2 lots restent donc à attribuer. Si vous êtes intéressés, adressez-vous au secrétariat de la mairie.

Nous vous rappelons que chaque lot fait environ 8 m<sup>3</sup>, que ce bois est destiné au chauffage des affouagistes et ne peut donc en aucun cas être vendu. Le lieu de la coupe retenue cette année est en parcelle 21 (partie basse route forestière des Fraches). L'utilisation d'un tracteur et d'un treuil semblent indispensables.

### Plan d'actions 2005

Chaque fin d'année, nous devons définir en collaboration avec l'ONF et en adéquation avec le plan d'aménagement forestier quelles seront les coupes de bois ainsi que les travaux à réaliser.

Cette année, nous avons inscrit au budget un montant de 95 000€ en vente de bois.

Les dépenses indispensables qui s'inscrivent dans la gestion durable de la forêt se montent à 32 800€. Elles intègrent à la fois les frais de garderie que l'ONF nous facture et les travaux garantissant la pérennité du patrimoine forestier de notre commune. Cette année, ce montant est conséquent puisqu'il représente environ 30% des recettes estimatives.

Ces travaux sont très divers et nous vous en listons quelques-uns :

- Travaux sylvicoles sur les parcelles 26-32-38-35
- Matérialisation du périmètre pour un certain nombre de parcelles,
- Création d'un radier béton sur le chemin rural de la Dhuy (réalisé par les employés communaux) ,

- Création de pistes de débardage en parcelles 8-9-21,
- Travaux d'accueil du public (abattage d'arbres dangereux),
- Travaux d'infrastructure (entretien des routes forestières, fossés, etc.)

Ce choix de travaux se fait en partenariat avec l'ONF mais la commune a toute latitude pour choisir ces prestataires.

Comme le dit très bien le mémento du régime forestier, « aménager une forêt c'est la *ménager*, c'est-à-dire la préserver des abus de toutes sortes et assurer sa pérennité, mais aussi *ménager* des revenus du propriétaires ».

A l'heure où des forêts entières sont dévastées dans le monde avec les conséquences environnementales que cela représente pour l'ensemble de la planète, sachons très modestement à notre niveau poser un autre regard sur un bien qui ne nous appartient pas mais que nous avons le devoir de transmettre aux futures générations.

***Dominique Gavillon, commission forêt***

## *Assainissement - Coup de zoom sur les travaux de la Bourgeat*

Dépenses	montant T.T.C.
Voirie	56 361
Eaux usées	190 206
Eau potable	251 143
Réseau élec. Basse tension	148 747
Télécommunications	38 656
Eclairage public	21 714
Maîtrise d'œuvre	64 127
Géomètre	6 290
Coordinateur sécurité	5 534
Essais d'étanchéité	3 567

Eaux pluviales	11 000
<b>Total t.t.c.</b>	<b>797 345</b>

<b>Subventions</b>	<b>montant T.T.C.</b>
<b>Conseil général</b>	
Eau potable	99 750
Eaux usées	53 900
Réseau élect. Basse tension	47 515
Télécommunications	5 641
<b>Agence de l'eau</b>	
Eaux usées	82 900
<b>Syndicat élec. 38</b>	
Éclairage public	8 431
<b>Total subventions</b>	<b>298 137</b>
<b>Part communale</b>	<b>499 208</b>

Le chantier de la Bourgeat a pris fin. La réception des travaux effectués par les entreprises PELISSARD, CARRET-VETTIER, SACER sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études ALP'ETUDES, a eu lieu le 17 septembre 2004. Ces travaux permettront dans un premier temps de raccorder 19 maisons individuelles à la station d'épuration. La notification aux propriétaires concernés a été effectuée et les factures de participation envoyées. Les propriétaires ont deux ans pour effectuer le branchement au réseau d'assainissement ; un contrôle devra obligatoirement être effectué par nos services techniques au moment du branchement pour vérifier la conformité du branchement, notamment la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

Le coût pour la commune de ces travaux est important mais il marque la volonté du conseil municipal à améliorer la qualité de notre environnement. En effet chaque extension du réseau d'assainissement est l'occasion pour la commune d'améliorer notre réseau d'eau potable (vieux de 50 ans) et la défense incendie, quand cela est possible d'enfouir les fils électriques et téléphone et enfin de refaire la voirie.

**Roger SECONDINO**

## ***Taxe ordures ménagères 2004***

Vous venez de recevoir la taxe foncière.

Cette taxe est divisée en 5 parts : commune, intercommunalité, département, région et ordures ménagères.

Chaque année, chaque collectivité fixe le taux de sa part (dernière augmentation en 2002 pour le taux communal).

En ce qui concerne les ordures ménagères, la commune récupère par le biais de la taxe foncière l'intégralité de ce qu'elle verse au SICIOMG. Il n'y a donc aucun bénéfice ou déficit pour le budget communal.

Le SICIOMG nous indique une fois par an le montant que la commune devra lui verser. Cette **même somme** est communiquée au centre des Impôts qui, après un savant calcul, la répartit sur votre taxe foncière.

En 2003, lors de l'élaboration du budget (en mars), nous n'avions pas eu connaissance du montant à verser au SICIOMG. Nous avons donc repris la somme de 2002.

Parallèlement le montant indiqué au centre des Impôts était donc celui de 2002.

En conséquence, nous avons versé au SICIOMG une somme beaucoup plus importante (augmentation 2003 de plus de 8 %) que celle récoltée par le biais de l'impôt foncier. D'où une perte d'environ 6 000 euros.

De ce fait pour 2004, nous avons été obligé d'indiquer au centre des Impôts cette perte + la participation 2004 qui elle-même fait apparaître une augmentation d'environ 6 % par rapport à l'an passé.

Par conséquent, cette année vous payez la participation 2004 + l'augmentation 2003.

Le secrétariat de mairie et moi-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Roger SECONDINO.**

## ***Commission travaux***

Le conseil municipal, sur proposition de la commission travaux a beaucoup mis l'accès sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments communaux ; avec l'école tout d'abord (création d'un local trottoirs, d'une tonnelle, l'aménagement de la tisanerie et des travaux de mise en conformité ou de sécurité, pour un total de 13 819 €)

Puis avec la mairie, reprise partielle de tuiles en toiture et travaux de conformité de l'alarme

incendie et du désenfumage des locaux (15 835 €)

Enfin quelques petits aménagements au cimetière, à l'église, à l'huilerie (total 1 828 €) et la reprise totale de la toiture d'un chalet de Freydières destiné à la location (9 780 €)

### Matériels véhicules :

Il a fallu cette année prévoir le changement du tracto-pelle (budget 45 448 €) et nous avons opté pour un système de stockage de fuel plus pratique et réglementaire avec 2 cuves séparées (total 24 000 €)

### Voirie :

En investissement, l'équipe a prévu une somme destinée à améliorer la sécurité aux abords de l'école et au centre village par la pose entre autres de ralentisseurs (8 970 €), la création d'un abri bus pour le ramassage scolaire (9 124 €) et la réfection du pont du Soldet (2 045 €). Chaque année nous essayons de reprendre un des ouvrages de la commune et de créer de nouveaux aménagements en matière de mobilier urbain.

Il reste bien sûr en fonctionnement, la somme importante que consacre le budget à l'amélioration des voies et réseaux qui cette année a été portée à 60 000 €. Cela comprend l'entretien courant, l'émulsion à la main ou à la machine automatique, les nids de poule, et le reprofilage de certaines parties de routes comme celle de Pré Cornet, de Pré Chabert et du Merger.

## Commission urbanisme

### Modification du POS

Comme nous vous l'annonçons dans un Revel Dialogue précédent, une modification du POS est rendue nécessaire pour notamment permettre, l'installation de bâtiments agricoles type tunnel ou hangar. Ces types de construction ne pouvaient en effet respecter les critères d'aspect extérieur telles que demandées pour les autres constructions dans certaines zones NC.

Nous profitons de cette modification pour apporter un certain nombre d'assouplissements au règlement du POS et nous prémunir contre certaines dérives.

Pour mémoire, avant d'en commencer la liste, voici quelques rappels des différentes zones présentes sur la cartographie de notre plan d'occupation des sols :

#### Zones urbaines :

- Zone **UA et UAa** : parties agglomérées les plus denses (village, gros hameaux) COS 0.40 surface minimum : 1000 m<sup>2</sup>, sauf assainissement collectif.
- Zone **UB** : secteurs d'extension urbaine (périphérie de UA) COS 0.12 surface minimum : 1700 m<sup>2</sup>

#### Zones naturelles :

- Zone **NA et NAa** : zone non équipée et non constructible en l'état. NAa nécessite un réseau d'assainissement collectif pour devenir constructible COS nul pas de surface minimum. Pour existant, extension jusqu'à 180 m<sup>2</sup> de SHON
- Zone **NB** : zone partiellement équipée, avec déjà des constructions, des nouvelles peuvent être admises sous certaines conditions COS 0.10 surface minimum 2000 m<sup>2</sup>
- Zone **NC** : zone à richesse agricole à protéger. Zone inconstructible sauf pour les agriculteurs possibilité d'extension de l'existant et réhabilitation des granges en habitation. Pas de COS surface minimum 1000 m<sup>2</sup> sauf assainissement collectif.
- Zone **ND** : zone à protéger, qualité des sites. Inconstructible sauf équipement public ou d'infrastructure, extension existante jusqu'à 180 m<sup>2</sup>. COS et surface minimum sans objet

#### Sous zones :

- ND t : activités de tourisme et loisirs
- ND p : protection des captages eaux publiques
- ND p a : comportant des refuges de montagne

Les principales modifications concernent :

En zone NC, la possibilité de construire des tunnels ou hangars sauf en zone NCa (en gros les zones NC en plein centre bourg ou hameau ou trop proches visuellement)

En zone ND : création d'une sous zone NDpt pour permettre la réhabilitation des bâtiments existants dans le secteur de Freydières.

#### Dans toutes les zones :

- Permettre l'implantation des constructions à l'alignement des bâtiments existants le long des voies communales.
- limiter la longueur des voies de desserte privative en préconisant l'implantation des

garages au niveau de la voie publique dans les terrains pentus.

- permettre la construction à une distance pouvant aller jusqu'à 0,70m de la limite parcellaire d'un bâtiment réputé sur limite pour éviter le problème des chéneaux qui ne pouvant être construits au dessus du voisin se voient tronqués au ras du mur extérieur .
- ramener la distance minimum d'implantation des piscines à 3 m des limites séparatives.
- autoriser la réhabilitation des bâtiments existants et leur changement de destination même s'il y a impossibilité technique de réaliser le nombre de places de stationnement requis habituellement (3 pour une maison individuelle).

Quelques modifications ont été également prévues dans l'article 11 (aspect extérieur) de toutes les zones

Pour autoriser :

- les volets bois coulissants,
- les ouvertures triangulaires en pignon et toutes les formes d'ouvertures adaptées à l'architecture du bâtiment,
- Les portails métalliques d'aspect traditionnel.

Pour limiter :

- le nombre de décrochements en toiture et se rapprocher de volumes simples,
- privilégier l'éclairage des combles par le pignon pour préserver l'unité de toit,
- l'importance des murs de soutènement nécessitée par la création de voiries intérieures dans les terrains en pente et préférer la pierre locale plutôt que les gros enrochements.

De plus sur la carte du POS, outre l'implantation des 2 sous zones créées (Nca et NDpt), nous avons procédé à l'inventaire de toutes les « pastilles » régissant les distances de construction par rapport aux voiries communales et à leur réadaptation par rapport aux critères concernant les terrains pentus. Ce qui nous a amené souvent à réduire ces distances pour permettre l'implantation plus près de l'axe de la route en créant donc moins de voiries privatives, pour une question de cohérence avec le règlement.

La procédure quant à elle se poursuit, **l'enquête publique a lieu du 27 septembre au 26 octobre.**

A la suite de celle-ci, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le conseil municipal se prononcera (après d'éventuelles adaptations). Une fois tous les délais administratifs passés, le nouveau POS devrait être applicable vers mi-décembre.

Il faut savoir qu'un POS est le reflet d'une commune et qu'il est destiné à bouger, à vivre au rythme de celle-ci. Ce n'est pas un règlement figé et c'est un signe de bonne santé que de procéder souvent à des réaménagements pour suivre l'évolution au plus près de l'urbanisation, du mode de vie, et de la technique tout en respectant toujours l'environnement et le cadre de vie.

**Sylvaine LADAKIS, Commission Urbanisme**

## ■ ESPACE GUIMET

La commune a engagé une réflexion globale sur l'ensemble de l'Espace Guimet pour aboutir à un projet d'aménagement concerté. L'espace Guimet, ce sont des bâtiments existants dont certains sont déjà réhabilités, des équipements sportifs et ludiques et un grand espace, sorte de clairière verte au plein cœur du centre village. C'est aussi (avec la place du village et la salle de l'Oursière à proximité) l'endroit où se passent toutes les manifestations et activités de la commune.

C'est dire l'enjeu que représente un projet sur ce site. C'est pourquoi l'équipe municipale a mandaté « Les Pressés de la Cité » pour réaliser une étude d'aménagement urbanistique, architecturale et paysagère. Cette étude d'un montant total TTC de 20 810 €, subventionnée à 40% du HT par le Conseil Général de l'Isère (soit 7 860 €) et à 50 % du HT par Leader + (Europe) (soit 9 825 €), doit durer au moins 4 mois.

Elle doit déterminer :

- comment associer cet aménagement au confortement de la composition urbaine du bourg,
- comment valoriser les atouts du site tout en conservant les équilibres qui en font son attractivité aujourd'hui,
- comment penser une solution d'aménagement porteuse des meilleures conditions du développement de la commune.

Le processus intègre animation et élaboration du projet dans une démarche participative. Le

déroulement de l'étude comprend trois phases :

- le diagnostic / restitution,
- l'élaboration de scénarios d'aménagement contrastés,
- la finalisation de l'aménagement retenu.

La réunion publique du jeudi 23 septembre dernier entrainé dans le cadre de la première phase. « Les Pressés de la Cité » nous ont présenté leur premier travail de diagnostic à l'aide d'une série de cartes retraçant la situation géographique, l'évolution du bâti, le niveau d'équipements, les plantations et différents traitements de surfaces, le relief, les éléments de marquage de l'espace, la perception du paysage, les points critiques, les éléments remarquables à préserver.

Aucun projet n'a été défini mais des besoins ont été recensés auprès des associations et des élus :

- 1 local de rangement inter-associations (30 m<sup>2</sup>),
- 1 foyer pour l'animation, les jeunes... (100m<sup>2</sup>),
- Des locaux pour la CCBB (150m<sup>2</sup>),
- 1 bibliothèque (100m<sup>2</sup>),
- 1 salle polyvalente (100 à 150 m<sup>2</sup>),
- 1 espace couvert,
- Des stationnements,
- 1 chaufferie bois,
- 1 régie pour les installations électriques (éclairage...).

Une quarantaine de personnes était présente et a pu s'exprimer à l'aide de questions, remarques ou doutes : penser aux équipements sportifs lourds comme un terrain de foot, un terrain de trial plus performant, garder une convivialité inter-génération du lieu, intégrer la possibilité d'introduire des locaux professionnels ou encore du logement locatif, tenir compte du caractère multi-activités du terrain de tennis... Toutes ces « pistes » seront étudiées.

La prochaine réunion publique qui devrait avoir lieu le mardi 14 décembre traitera des scénarios d'aménagement sur présentation d'esquisses. Ces différentes solutions seront le résultat d'un travail en commun qui tiendra compte de l'appropriation des lieux et des usages, de l'évolution de l'identité du village et de la faisabilité technique et financière.

Le travail devrait se poursuivre avec tous les interlocuteurs pour pousser les propositions à leur terme afin d'effectuer des choix en toute connaissance de cause.

**Sylvaine LADAKIS, Commission Urbanisme**

**CCAS**

## Bourse de transport

L'aide annuelle pour le transport des étudiants Revellois s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 23 ans.

Après étude du dossier une aide annuelle de 40 € à 160 € pourra être accordée en fonction des critères d'éloignement et du quotient familial.

Quotient familial	- de 40 km	+ de 40 km
Inférieur à 610	120	160
610 à 645	80	120
645 à 1280	40	80

## Nouveau : Aide pour participation au centre de loisir

Mise en place d'une nouvelle aide pour les enfants âgés de 6 à 11 ans pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 610. Cet aide correspond au tiers des coûts de l'activité.

Se renseigner auprès du service animation.

## Voyage CCAS et club du Perlet à Barcelonnette

Dans le petit matin du samedi 11 septembre, une quarantaine de Revellois attendent impatiemment le départ du car qui les



transportera par monts et par vaux jusqu'à Barcelonnette.

La Mure, Corps, Gap balisent le parcours, les paysages sont grandioses, mais Barcelonnette est encore loin ! Enfin à 11h nous arrivons dans cette petite ville, sous-préfecture des Alpes de Haute Provence à l'atmosphère toute méridionale.

La visite guidée nous fait découvrir l'histoire des « Barcelonnettes » ou « Mexicains ». Cette histoire commence en 1821 où les frères Arnaud de Jausiers ferment leur filature de Barcelonnette pour aller fonder un magasin de tissus à Mexico. Ils sont suivis par beaucoup d'autres habitants de la vallée. Certains feront fortune et reviendront à Barcelonnette où ils feront construire de luxueuses villas qui donnent un cachet si particulier à cette ville de la vallée de l'Ubaye.

Après quelques achats Mexicains, les « Revellos Mexicanos » se sont retrouvés au « Patio » pour un très bon déjeuner. L'ambiance est au beau fixe, surtout après la coupe de glace au génépi. Nous repartons pour faire le tour du lac de Serre-Ponçon, magnifique sous le ciel bleu. C'est par le col de Lus la Croix Haute que nous rejoignons Revel.

**Solange Billard**

### ***Désignation des rues***

Comme annoncé dans le dernier Revel Dialogue, nous avons lancé un avant projet sur la désignation des rues et la numérotation des habitations. Ce projet fait suite à de nombreuses demandes, pour faciliter la distribution du courrier et les livraisons.

Les premières réunions ont permis d'identifier une quarantaine de voies comprenant des habitations pour un total d'environ 500 maisons.

La deuxième étape était d'identifier les différents types de plaques et supports disponibles sur le marché (bois, émail) et les coûts approximatifs du projet qui s'élèveraient à environ 8 500 Euros.

La troisième étape est une consultation des Revelois pour connaître leur adhésion au projet. Ce dernier résulte en effet de notre souci de répondre aux préoccupations quotidiennes de chacun, cette adhésion est

donc la condition sine qua non de son lancement. Un coupon réponse est inséré dans ces pages que vous devrez déposer dans la boîte aux lettres de la mairie pour donner votre avis sur le projet.

En cas d'adhésion de la population, le projet sera lancé et la quatrième étape sera d'organiser des réunions par secteur pour déterminer les désignations des rues, routes et chemins et valider le choix des matériaux. Les critères de choix étant le coût, l'intégration dans le paysage et la pérennité.

**Solange Billard**

### ***Services techniques***

#### **Changement de la chargeuse-pelleteuse**

Pour pouvoir intervenir rapidement sur le réseau d'eau (fuites, branchements neufs), la voirie (chargement du camion pour le sablage l'hiver, intervention sur un éboulement), ou pour d'autres travaux de terrassement les services techniques utilisent un tracto-pelle.

L'ancien véhicule, un Ford acheté d'occasion en 1997 pour la somme de 14 482 € HT (mais qui datait de 1986) nécessitant trop de réparations, un nouvel engin a été acheté en mai 2004.



Ce véhicule (un Fermec 960) plus maniable et performant est de 2001 et a coûté 35 000€ HT, déduction faite de l'ancien Ford pour 5000€ et d'une balayeuse dont nous n'avons plus l'utilité pour 2 000€.

#### **Containers à verres**

De plus en plus souvent les aires de dépôt des verres et papiers situés à la Tour et aux

Geymonds servent de décharge pour certaines personnes peu scrupuleuses. Les services techniques sont obligés de collecter plusieurs fois par semaine ces matériaux ou de vider les containers de tri remplis de gravats. Récemment un container a été cassé au Soubon. De plus le Siciomg ne collecte pas ces types de matériaux qui doivent être emmenés à la déchetterie, c'est donc le personnel communal qui le fait aux frais des contribuables.

Il est rappelé que les containers collectifs situés dans les hameaux sont réservés aux gens non desservis par la collecte mais qu'il ne dispense pas les utilisateurs du tri.

### ***Alertes météo et canicule***

Une fiche de recommandations pour la conduite à tenir en cas de canicule vous a été distribuée au début de l'été. Précédemment vous aviez reçu un document de vigilance météo avec les différents types d'alerte susceptibles d'être déclenchés et les conseils à suivre dans ce cas.

Toutes ces précautions ne vont pas sans une bonne information de la population lorsqu'une alerte doit être déclenchée. C'est pourquoi nous avons mis au point un système d'affichage par panneaux (Beauregard, entrée du village et les Faures) qui signalera tous les phénomènes dangereux dès lors qu'ils seront de niveau orange ou rouge et pendant toute la durée de l'alerte.

En cas de danger de niveau 4 c'est-à-dire en cas d'alerte rouge et dans ce cas seulement un système d'appel automatisé au moyen d'un contact par téléphone à chaque abonné avec diffusion de messages vocaux de début et de fin d'alerte a été mis en place. Ce service est assuré par un prestataire extérieur qui contactera tous les habitants ayant un téléphone fixe et étant inscrits sur l'annuaire dès lors que la mairie en aura passé l'ordre. L'inscription à ce service est gratuite, ne sont facturés que les déclenchements d'alerte et pour les appels ayant aboutis.

Nous ne devrions pas avoir à beaucoup nous en servir, les alertes rouges étant heureusement très rares.

**Sylvaine LADAKIS**

### ***Prévenir et détruire l'ambrosie***

Le pollen d'Ambrosie provoque chaque année des allergies qui touchent jusqu'à 12 % de la population, du mois d'août jusqu'en octobre (Rhinites, conjonctivites, asthme, laryngites, urticaires, eczémas...)

Or les activités humaines sont les principaux vecteurs de disséminations des graines d'ambrosie. Il faut donc éviter la propagation des graines, éviter les mouvements de terre, ne pas laisser de terre dénudée.

L'Ambrosie pousse :

- Sur les remblais et chantier,
- Les terres en abandon,
- Les lotissements,
- Dans certains champs.

Si la plante est déjà présente :

- Eliminer l'ambrosie de préférence avant sa floraison par fauchage ou arrachage,
- Porter des gants lors de toute manipulation,
- Laver les engins et outils qui ont été en contact,
- Favoriser la végétalisation des terrains et lors des chantiers couvrir les sols nus de géotextiles provisoires ou de paillis (copeaux de bois, écorces de pin, pouzzolane...).

La responsabilité des propriétaires, locataires et des responsables de chantier est engagée pour prévenir la pousse des plants d'Ambrosie et nettoyer tous les espaces où elle pousse (arrêté préfectoral de mars 2000).

### ***Le recensement en 2005***

Toute la population vivant à Revel sera recensée à compter du 20 janvier 2005.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les

équipements à vos besoins (nombres de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissement scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Revel, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustif tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Revel fait partie du groupe de communes recensées en 2005.

A partir du 20 janvier 2005, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le

recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 07 juin 1951, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 04.76.89.82.09.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site [insee.fr](http://insee.fr) à partir de septembre 2005

***On recherche DEUX enquêteurs du 10 janvier au 19 février, avec un véhicule, pouvant travailler en journée et en soirée. S'adresser en mairie.***





# Comptes rendus des conseils municipaux

## Conseil du 27/05/2004

*Présents : Solange BILLARD ; Hélène FANET ; Dominique GAVILLON ; Cindy GIRONA ; Gérard HOSTACHE ; Sylvaine LADAKIS ; Laurence LEROUX ; Dominique MAILLET ; Bernard MICHON ; Roger SECONDINO ; Philippe VINCENT*

*Absent : Jean Pierre LOMBARD*

*Secrétaire de séance : Laurence LEROUX*

### **Demande de subvention travaux sylvicoles**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de travaux sylvicoles présentés par l'ONF d'un montant H.T. de 7600 euros et autorise Monsieur le Maire à demander une aide au conseil général d'un montant de 1492 euros.

### **Martelage coupes non réglées**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le martelage et la mise en vente de parcelles forestières non prévues au plan d'aménagement, la totalité faisant environ 265 m<sup>3</sup>.

### **Création emploi agent entretien qualifié et suppression emploi agent d'entretien**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un emploi d'agent d'entretien qualifié et la suppression de l'emploi d'agent d'entretien, un agent en fonction remplissant les qualités pour occuper ce nouveau poste.

### **Cession tractopelle et balayeuse**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder le traco-pelle communal à l'entreprise PAYANT pour un montant de 5980 et la balayeuse pour un montant de 2392.

### **Délibération budgétaire modificative**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération budgétaire modificative suivante : basculement d'une somme de 4784 du compte 2182 (matériel de transport) au compte 2315 (immobilisation en cours – installation technique).

### **Mise à disposition de sentiers à la CCBB**

Dans le cadre de la réhabilitation des sentiers sur les communes de la Communauté, le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition le programme 2004 des sentiers

suivants : col de la Pra pour 500 ml, sentier de la Pliou pour 2250 m, sentier du village à Freydières pour 2250 ml, sentier de l'Envers pour 2500 ml.

### **Demande de subvention pour travaux de sécurité village**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au conseil général pour des aménagements de sécurité dans le centre village, notamment la mise en place de ralentisseurs, la signalisation correspondante et le traçage d'une piste cyclable sur la route du Sauzet.

### **Répartition des indemnités des élus**

Suite à l'élection du quatrième adjoint en date du 23 mars 2004, la répartition des indemnités est modifiée comme suit (en pourcentage de l'indice 1015) : maire = 35 %, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint = 14,50 %, 3<sup>ème</sup> adjoint = 13,63 %, 4<sup>ème</sup> adjoint = 11,43 %, un conseiller municipal = 11,43 %, deux conseillers municipaux = 4,25 %.

### **Demande de subvention pour renforcement basse tension poste électrique Tor/Les Molettes**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des aides au conseil général pour financer des travaux sur le poste électrique Tor/Les Molettes, ce secteur subissant d'importantes chutes de tension, notamment une propriété qui n'a plus suffisamment de puissance pour son installation.

### **Modification des statuts du SIVU du Lycée du Moyen Grésivaudan**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la modification des statuts du Lycée du Moyen GRÉSIVAUDAN concernant le nombre de délégués.

### **Election des délégués de la commune au SIVU du Lycée du Moyen Grésivaudan**

Suite à la modification des statuts, il est demandé d'élire à nouveau les délégués.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité : Solange Billard comme délégué titulaire, Cindy Girona comme déléguée suppléante.

### **Ligne de trésorerie**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à ouvrir dans la banque de son choix une « ligne de trésorerie ».

### **Demande de subvention pour un préau**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander des aides au conseil général et à Monsieur le Préfet pour la construction d'un préau.

---

## **Conseil du 02/07/2004**

*Présents : Solange Billard ; Hélène Fanet ; Cindy Girona ; Gérard Hostache ; Laurence Leroux ; Dominique Maillet ; Bernard Michon ; Roger Secondino ;*

*Absents : Jean Pierre Lombard*

*Procurations : Dominique Gavillon à Gérard Hostache ; Sylvaine Ladakis à Laurence Leroux ; Philippe Vincent à Dominique Maillet*

*Secrétaire de séance : Solange Billard*

La séance est ouverte à 20 heures

Monsieur le Maire signale que deux délibérations à l'ordre du jour sont supprimées, à savoir : la demande de subvention pour installation d'une chaufferie bois (les devis ne sont pas encore obtenus), l'approbation de la modification des statuts du Centre de Long Séjour de St Martin d'Hères (celle-ci n'ayant pas lieu d'être).

### **Approbation de la convention avec le Conseil Général pour la numérisation du**

### **cadastre**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général et ses partenaires en vue de la numérisation du cadastre de la commune.

### **Approbation des baux pastoraux**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les baux pastoraux avec d'une part le Syndicat d'Alpage du Mont St Mury et Monsieur Marius Repellin pour quatre saisons d'alpage consécutives.

### **Délibération budgétaire modificative pour achat tatami**

Le conseil municipal autorise la délibération budgétaire modificative suivante : approvisionnement du compte pour un montant de 3000 par un basculement de la même somme du compte .  
1 abstention – 10 voix pour.

### **Charte « Bien vivre en Belledonne »**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la charte élaborée par l'Adabel « Bien Vivre en Belledonne ».

### **Bail Gérard Giroud**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un bail pour un bâtiment d'habitation à Freydières avec Monsieur Gérard GIROUD ;

Séance levée à 21 heures



## **POISSONNERIE LE PETIT BATEAU**

**Gérald HUMBERT**

13, rue des Champs Elysées • 38100 Grenoble  
Tél. et Fax 04 76 21 61 82  
Portable 06 08 34 94 04  
*sur vos marchés*

# Service Animation Jeunes

## *Rétro-Viseur sur les activités de juillet*

### Centre de loisirs Scoubidou 6-11 ans

Cette année, 51 enfants ont participé aux activités du centre de loisirs du 5 au 23 juillet. C'est un petit peu moins que l'été dernier. Les activités spécifiques du matin (tir à l'arc, théâtre) ont encore rencontré un vif succès, et les jeunes acteurs ont eu la joie de se produire devant leurs parents.

Cette année, l'équipe d'animation avait proposé 3 semaines à thème (cinéma, eau et nature, cirque), avec des activités et des sorties en lien avec ces thèmes. Cette formule a, semble-t-il, beaucoup plu aux enfants.

### Activités ados 11-17 ans :

#### Stage tir à l'arc, du 19 au 23 juillet (11-17 ans)

Seuls 4 jeunes se sont inscrits au tir à l'arc. Le stage aurait été annulé sans l'importante participation des enfants du centre de loisirs.

#### Camp Cap Ardèche, du 2 au 9 juillet (11-15 ans)

Pour la 5<sup>ème</sup> édition de ce camp multi-activités, 8 structures se sont retrouvées au camp des Gorges à Vallon Pont d'Arc, rassemblant quasiment une centaine de jeunes isérois. Sur place, le camp était organisé en 3 lieux de vie différents et indépendants, d'une trentaine de jeunes chacun, avec sa propre équipe d'animation. Ainsi, les jeunes de Revel étaient réunis avec les jeunes de Crolles et de St Ismier. L'ambiance sur le lieu de vie a été très joviale et les jeunes sont revenus ravis.

#### Camp itinérant en Corse, du 30 juin au 14 juillet (14-17 ans)

Ce camp a été initié par un petit groupe de jeunes de Bernin et St Ismier, puis proposé aux jeunes de Villard-Bonnot et Revel. Les 2 groupes (Bernin/st Ismier – Revel/Villard-Bonnot) étaient indépendants l'un de l'autre, et ne se sont rencontrés qu'à quelques occasions, dont le voyage aller-retour qui était commun. Les jeunes de Revel et Villard-Bonnot ont réalisé des actions communes de financement (ensachage en supermarché, tombola), ce qui a permis d'ajouter quelques activités au cours du séjour sans en augmenter le tarif.

Les jeunes ont découvert la Corse sous différents angles : la côte est à Porto-Vecchio et ses plages magnifiques, les îles Lavezzi au large de Bonifacio avec un baptême de plongée sous-marine inoubliable, la Corse intérieure avec 4 jours de randonnée sur le sentier Mare a Mare sud en passant par Zonza, et puis la côte ouest à Propriano, où les jeunes ont navigué sur des petits catamarans, et ont testé les bouées tractées : bien remuant !

RDV très bientôt pour préparer un nouveau camp 14-17 ans l'été prochain.

#### Sorties :

5 sorties ont été organisées du 19 au 23 juillet : journée baignade au centre aquatique d'Aix-les-bains pour les 11-14 ans, après-midi karting pour les 14-17 ans, journée acrobranche au Sappey en chartreuse pour les 11-15 ans, journée Via Ferrata et baignade (Alpes du Grand Serre et Laffrey) pour les 14-17 ans, puis journée à Walibi pour tous. 17 jeunes ont participé à ces sorties, avec une moyenne de 8 participants par sortie.

## Minibus

Le coût d'entretien de l'ancien Traffic et son manque de fiabilité ont nécessité son remplacement. Le nouveau est magnifique.



## Année 2004 - 2005...

### Le programme des 6-11 ans :

Nouveau cette année, le centre de loisirs Scoubidou ouvrira ses portes à la Toussaint, à Pâques et en juillet pour les enfants de 6 à 11 ans scolarisés du CP au CM2. Un programme est généralement distribué à l'école de Revel. Si vos enfants n'y sont pas scolarisés, vous pouvez passer en mairie ou appeler le Service Animation.

Pour les prochaines vacances, le centre ouvrira du 25 au 29 octobre.

### Le programme des 11-17 ans (collégiens-lycéens) :

#### En périodes scolaires

**Des sorties et animations** sont proposées régulièrement au moyen du « Bulletin des jeunes », diffusé auprès des jeunes de Revel

et St Jean le Vieux directement par courrier. Si vous êtes concernés et si vous ne le recevez pas, signalez-le au Service Animation. Pour la nature des animations, toutes vos suggestions sont les bienvenues.

**Ski** : Cette année encore, les sorties de ski/surf du samedi à Chamrousse de Janvier à Mars seront proposées pour les jeunes de plus de 14 ans en autonomie.

Nouveauté : les collégiens à partir de la 6<sup>ème</sup> jusqu'à 14 ans sont désormais concernés par le ski du samedi (et non plus le mercredi), mais l'organisation pour eux restera la même que le mercredi, le groupe sera encadré par des adultes. Inscriptions fin novembre.

**Danse Hip-Hop** : ça y est ! Le hip hop a démarré à l'année, tous les lundis soir de 18h30 à 20h30. Seize jeunes de 11 à 15 ans se sont inscrits, ils sont encadrés par Richard, prof de danse spécialisé hip hop.

#### Vacances

Des sorties, stages, animations, soirées, camps seront proposés (sauf vacances Noël). Toutes les idées sont les bienvenues. Les camps doivent se préparer longtemps à l'avance. Si vous êtes dors et déjà intéressés par un séjour ski pendant les vacances de Février, et/ou pour les camps d'été, faites vous connaître dès maintenant auprès du Service Animation.

*Le site Internet du Service Animation vous informe sur les animations à venir et sur ce qui a eu lieu.*

*Vous pouvez le consulter aux adresses suivantes :*

<http://membres.lycos.fr/sajrevel> et

[www.revel-belledonne.com/animation](http://www.revel-belledonne.com/animation)

*Pour tous renseignements et inscriptions, contactez Line, au Service Animation, au 04.76.89.86.00, [lbarrangeranimation@free.fr](mailto:lbarrangeranimation@free.fr)*



Le refuge actuel, 2109 m d'altitude inauguré en 1889

### Dernière photo du refuge de La Pra !

Vous avez peut être entendu la ronde des hélicoptères en direction de La Pra. Une opération d'hélicitreuillage des matériaux nécessaires au chantier du refuge.

Le CAF a en effet entrepris un programme de travaux qui s'étalera jusqu'à l'été 2006, passant par la démolition du petit refuge d'hiver et la construction d'un refuge provisoire pour l'été 2005.

L'objectif de l'opération est un refuge respectant les normes de sécurité, plus confortable que le bâtiment actuel, avec notamment une grande salle de séjour de 70 personnes et une capacité de 80 lits, équivalente à celle d'aujourd'hui.

---

# Vie Associative

---

## *Comité des fêtes*

### *La fin d'une belle histoire ?*

En 1996, quand nous avons repris l'ancien Comité des Fêtes, alors en sommeil, nous étions alors une vingtaine.

Pendant ces 8 ans, nous avons organisé de nombreuses manifestations :

- Le réveillon du nouvel an qui réunissait jusqu'à 120 personnes et que nous avons arrêté pour des raisons de coûts,
- La première Fête de la forêt reprise par les Castors,
- Les repas dansants du printemps,
- La soirée Halloween,
- Le concours de boules sur l'espace Guimet,
- Le marché de Noël,
- Des diaporamas.

Jusqu'à cette année, nous organisons toujours :

- Le goûter de Noël offert chaque année aux enfants de l'école de Revel,
- La fête de l'alambic en collaboration avec la mairie,
- Le cinéma de plein air en collaboration avec la CCBB,
- Et bien sur la vogue qui est notre plus gros investissement en temps.

Au fil des ans et des hasards de la vie, nos rangs se sont éclaircis, nous sommes aujourd'hui 4 au bureau et une petite dizaine au moment des manifestations.

Nous aurions bien encore le projet d'organiser de nouvelles manifestations (brocante, concours de belote, nouvelle formule de réveillon...) mais à 4 cela devient trop difficile et nous sommes prêts à jeter l'éponge si personne ne vient renforcer notre équipe.

Vous appréciez le goûter de Noël ! Venez participer à son organisation.

Vous avez pris un verre à la fête de l'alambic ! Venez vivre l'expérience de l'autre côté du bar.

Mobilisez-vous pour que notre village reste vivant, pour que nous conservions un Comité des Fêtes dynamique.

Premier rendez-vous

### **Assemblée Générale extraordinaire vendredi 29 novembre à 20h30 salle du conseil**

Si personne ne répond présent à notre invitation, nous nous verrons contraints de dissoudre l'association et mettre un terme à 8 ans de joie. Il ne tient qu'à vous que ces animations perdurent et que d'autres fleurissent.

**Impliquez vous - Venez nombreux**

---

**ROC**

### **Ski du mercredi - Stop ou encore !**

Cette activité ne peut fonctionner qu'avec la participation active des Revelois. Pour lui permettre de continuer cette année, le ROC recherche un parent bénévole, responsable de l'activité.

Le ski se déroule chaque mercredi matin pendant le 2ème trimestre. Le rôle du responsable est de rechercher les parents encadrants bénévoles, se coordonner avec Line Barranger (décision d'annulation des sorties, gestion de l'activité). Line prenant en charge les inscriptions et leurs suivis, la gestion des forfaits, la gestion du car. Ce rôle nécessite un temps limité, principalement une disponibilité le mercredi matin.

## Tennis

L'activité tennis fonctionne actuellement de façon non structurée. Le terrain et les équipements se dégradent régulièrement, ce qui engendre des coûts non négligeables à la collectivité pour une pratique dans des conditions non totalement satisfaisantes.

Il est aujourd'hui nécessaire de redéfinir le cadre de l'utilisation du terrain et l'implication des différents acteurs ROC et mairie.

Personne ne souhaitant au ROC s'occuper de cette activité, les utilisateurs du terrain sont invités à se faire connaître auprès du ROC ou de la mairie pour redéfinir un cadre d'utilisation.

## VTT, les résultats de l'année

Pour sa deuxième année de compétition, la section VTT montre des résultats plus qu'encourageants :

- De nombreux podiums régionaux : coupe, challenge et championnat Rhône Alpes avec Thomas Zanone, Benjamin Durville, Hugo Maillet, Luc Esmenjaud, William Pierre et Batiste Pierre.
- Au niveau français, Hugo Maillet a été sélectionné pour le trophée national et termine 2<sup>ème</sup> par équipe en benjamin.
- Au niveau international, William PIERRE a été sélectionné pour les jeux mondiaux de la jeunesse.

## Une compétition VTT à Revel

Le ROC VTT organise le dimanche 24 octobre une compétition VTT à Freydières, la dernière manche du Challenge Régional des Jeunes Vététistes.

Cette compétition réservée aux catégories pupilles à cadet, se déroule en 2 épreuves, un cross-country et un trial, elle réunira plus de 120 compétiteurs. Le site

central de l'épreuve sera situé sur la première clairière en allant sur la route des Fraches.

Le Cross Country est une course chronométrée sur un parcours accidenté dont la longueur varie de 2 à 10 km en fonction de la catégorie. Il se déroulera entre la première clairière et le terrain de rugby. Le trial se déroule sur 4 zones parsemées d'obstacles qu'il faut parcourir sans mettre de pieds à terre. Les zones spécifiques à chaque catégorie seront réparties sur la première clairière et autour du lac.



L'ambiance de ces compétitions est toujours très conviviale et il faut que Revel se mobilise pour soutenir ses coureurs d'autant que quelques places de podium sont à prévoir. Cette mobilisation est également indispensable pour participer à l'organisation notamment la veille et le jour de la course. Les lots sont

également bienvenus pour récompenser les coureurs.

Les volontaires peuvent s'adresser à Claude Pierre ou à Amélie Durville.

Rendez-vous le dimanche 24 dès 10 H 00 à Freydière pour nous aider ou simplement pour encourager nos coureurs.

### *La section VTT*

## Revel aime le VTT ... et l'internet

Les Revelois pratiquent assidûment le VTT, dans le cadre des cours des mercredi et samedi, dans le cadre de sorties organisées le soir ou le dimanche, et tout simplement de façon informelle entre copains.



Les Revelois pratiquent aussi assidûment l'Internet, c'est pourquoi le site REVEL VTT a vu le jour ( <http://www.revel-belledonne.com/vtt> ). Vous trouverez sur ce site : des infos sur l'activité VTT du ROC, les programmes et les résultats des compétitions, des comptes rendus de sorties bien illustrés en photos, un forum pour organiser des sorties, parler de jolies balades, vendre son matériel...

Prochainement chacun pourra insérer ses propres articles et ses photos sur le site. D'autres évolutions du site sont en projet.

N'hésitez donc pas à nous rejoindre sur la selle ou sur le net, au ROC VTT, il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux.

Pour informations ou propositions, vous pouvez contacter le webmaster : [maximerondeau@revel-belledonne.com](mailto:maximerondeau@revel-belledonne.com)

## Roc Occas

### Le marché de l'occasion du sport

Après son succès de l'année passée, le ROC organise son deuxième ROC OCCAS le samedi 6 novembre de 8 H 30 à 13 H 00 sur la place.

Venez vendre et acheter : équipements été hiver, matériels tous sports.

Les articles à vendre seront réceptionnés le samedi matin à partir de 8 heures et devront être étiquetés avec votre nom et prix.

Les articles invendus pourront être retirés à tout moment.

A partir de 12h30 apéritif offert par le ROC.

## Activité ROC Pétanque

Petit retour en arrière sur le concours de pétanque du 15 mai 2004.

4 équipes présentes, composées chacune de 2 adultes et d'un « jeune ».

Démarrage laborieux des parties, sous un soleil généreux, après avoir dégusté un petit digestif de Normandie tout à fait convenable...

De mémoire, étaient représentées les équipes des LA CALVA, les JIMY, ainsi que les ROUDOUDOU et les CB'AIR...

Parties disputées tout au long de l'un des premiers véritables après-midis printaniers ; ambiance détendue et joviale, comme à l'habitude.

Quelques jeunes revelois se sont même hasardés à interrompre une partie pour demander quelles étaient les modalités d'inscription. Plutôt encourageant pour une première réunion bouliste officielle du ROC.

Suite au concours, et devant l'engouement prononcé des Revelois présents (majoritairement CBR) pour perpétuer cette activité, **il est proposé de se retrouver, les Samedi après-midi, à partir de 16h30, sur la place, avec son matériel et sa bonne humeur.**

Par temps chaud, il serait souhaitable de prendre de l'altitude pour aller « casser du gravier » sur le terrain de Freydières, chez Arlette.

Rappel: adhésion ROC nécessaire et suffisante pour participer.

A bientôt donc, à tous les mordus de pétanque.

**Jean-Yves MIRAN**  
**04.76.89.80.59**

## Gym douce

Offrons à notre corps la joie de se mouvoir avec force, souplesse et légèreté.

En toute convivialité, venez découvrir la Gym douce avec Lyliane Chabaud le vendredi de 9h30 à 10h30 grange Freydane.

Tenue : Chaussons gym ou pieds nus, pantalon souple, tapis gym (si possible).

Contact ROC et renseignements: Lyliane Chabaud Tél: 04.76.89.81.17

## AG du ROC du 5 novembre et trophées des champions

Vendredi 5 novembre à 20h30, salle Guimet :

- On se rappellera les bons moments de l'année écoulée, en parlant un peu de bilan d'activités et de finances.
- On tirera des plans sur la comète pour l'année à venir.
- Naturellement, on se fera une petite élection en accueillant un maximum de nouveaux, rajoutant leur motivation à la nôtre.
- Puis on boira un petit coup accompagné de quelques douceurs (ne pas se gêner pour en apporter).

- Enfin on se regardera quelques photos pour montrer qu'en plus des réunions, on fait parfois du sport.
- Pour conclure, on remettra quelques trophées aux jeunes Revelois (1) s'étant illustrés sur les podiums régionaux ou ayant participé à des compétitions nationales ou internationales.

(1) Si vous n'êtes pas du ROC, nous ne connaissons peut-être pas vos résultats. Merci de vous manifester auprès de Claude Pierre ou Jacques Blanchet.

## ■ Ski de fond

Vous êtes intéressés pour participer cette année à une activité ski de fond. Contactez Christophe Chevalier 04 76 89 85 18

Rendez vous donc le vendredi 5 nov 20h30

Grange Freydane

	AGE	LIEU DE PRATIQUE	Contact ROC	TARIF	HORAIRE	REMARQUES
<b>MARDI</b>						
KARATE	7 - 9 ans	Salle de l'Oursière	Jean-Marc BELLEVILLE	30 euros / an	18h00 -19h00	Début le 14 septembre / Licence obligatoire (??€)
GYM STRETCHING	15 ans +	Salle de l'Oursière	Magali CHAPUIS	45 euros / an	19h00 -20h00	Début le 22 septembre / cours mixte!
GYM STRETCHING	15 ans +	Salle de l'Oursière	Magali CHAPUIS	45 euros / an	20h00 - 21h00	Début le 22 septembre / cours mixte!
<b>MERCREDI</b>						
VTT	5 – 6 ans	Espace Guimet	Claude PIERRE	25 euros / trimestre	9h15 – 10h30	Début le 22 septembre / 6 sorties jusqu'au 15 novembre licence obligatoire (20 €) / 12 inscrits maximum
VTT	6 – 7 ans	Espace Guimet	Claude PIERRE	25 euros / trimestre	10h45 – 12h	Début le 22 septembre / 6 sorties jusqu'au 15 novembre licence obligatoire (20€) / 12 inscrits maximum
VTT	7 – 9 ans	Freydières	Claude PIERRE	30 euros / trimestre	13h45 – 15h15	Début le 22 septembre / 6 sorties jusqu'au 15 novembre licence obligatoire (20€) / 12 inscrits maximum
VTT	9 - 11 ans	Freydières	Claude PIERRE	30 euros / trimestre	15h45 – 17h15	Début le 22 septembre / 6 sorties jusqu'au 15 novembre licence obligatoire (20€) / 12 inscrits maximum
SKI	CE1 – Cm2	Renseignements et inscription en Mairie à partir de début Nov	Non défini	sera défini fin octobre	10 Mercredi après-midi à Chamrousse de Janvier à marsl. Départ du car à 13h, place de l'Oursière.	
STREET HOCKEY	6 -15 ans	Parking de l'Oursière ou salle de l'oursière si pluie	Patrick COURDIER	45 euros / an	À définir	Il faudra un minimum de 8 inscrits pour que cette activité soit mise en place
KARATE	10 - 14 ans	Salle de l'Oursière	Jean-Marc BELLEVILLE	60 euros / an	18h00 - 19h00	Début le 15 septembre / Licence obligatoire (??€)
KARATE	15 ans et +	Salle de l'Oursière	Jean-Marc BELLEVILLE	80 euros / an	19h00 - 20h30	Début le 15 septembre / Licence obligatoire (??€)
<b>JEUDI</b>						
PING PING	tous	Salle de l'Oursière	Jean-François GUERIN	10 euros / an	20h00 - 22h30	Début le 23 septembre. Activité assurée pendant les vacances scolaires
KARATE	Niveau marron et noir	Salle de l'Oursière	Jean-Marc BELLEVILLE	80 euros / an	18h30 – 20h	Un jeudi sur 2
TIR A L'ARC	7 – 11 ans	Terrain Guimet / salle de l'Oursière	Hélène FANET	60 euros / an	16h45 – 18h00	Début le ?? / Un jeudi sur 2 / 12 inscrits maximum
TIR A L'ARC	12 ans +	Terrain Guimet / salle de l'Oursière	Hélène FANET	80 euros / an	18h00 – 19h30	Début le ?? / Un jeudi sur 2 / 12 inscrits maximum
<b>VENDREDI</b>						
GYM STRETCHING	15 ans +	Grange Freydane	Magali CHAPUIS	45 euros / an	8h30 - 9h30	Un grand classique
GYM DOUCE	Seniors H et F	Grange Freydane	Lyliane CHABAUD	45 euros / an	9h30 – 10h30	Nouvelle activité à découvrir sans engagement les 17 et 24 septembre, venez nombreux
KARATE	10 - 14 ans	Salle de l'Oursière	Jean-Marc BELLEVILLE	60 euros / an	18h00 - 19h00	Début le 15 septembre / Licence obligatoire (??€)
KARATE	15 ans et +	Salle de l'Oursière	Jean-Marc BELLEVILLE	80 euros / an	19h00 - 20h30	Début le 15 septembre / Licence obligatoire (??€)
<b>SAMEDI</b>						
VTT	adultes H et F	Freydière	Claude PIERRE	30 euros/ trimestre	8h45 – 12h00	3 sorties : 25 septembre, 2 et 19 octobre / licence obligatoire (27€)
VTT	12 - 17 ans	Freydière ou alentours	Claude PIERRE	50 euros / trimestre	14h00 - 17h30	Début le 25 septembre / 5 sorties jusqu'en novembre / 24 inscrits maximum / licence obligatoir (27€)
VTT	Ados féminines	Freydières et alentours	Claude PIERRE	40 euros / trimestre	10h00 – 12h00	Début le 25 septembre / 5 sorties jusqu'en novembre / 12 inscrits maximum / licence obligatoire (27€)
Au dessous d'un certain nombre d'inscrits, les activités pourront être annulées						
La carte ROC est demandé pour l'inscription à toutes les activités : 15 euros pour les revélois, 20 euros pour les non revélois						
Certaines activités ne peuvent accueillir qu'un nombre limités de personnes, l'ordre des inscriptions sera retenu						

Toutes les activités culturelles de l'AFR ont repris et marchent bien. Il reste cependant quelques places dans certaines activités avec notamment :

**Arts plastiques**, activité de modelage, peinture pour les enfants 5-7 et 8-10 ans. Contact Evelyne Miran 04 76 89 80 59

**Stage Aquarelle** du samedi 16 octobre de 10 H 00 à 16 H 00 maison guimet. Contact Anne Charlotte de Vignes 04 76 89 83 01

**Cours de guitare** classique enfants et roc folk ado / adultes. Contact Jean Pierre Lazorac 04 76 89 84 88

### Peinture ou dessin Ado Adultes

Pour tous ceux que la peinture ou le dessin passionne, possibilité de créer un cours pour adultes et ados un soir de la semaine.

Plusieurs orientations :

- Cours de dessins avec thèmes,
- Ateliers : venez avec vos idées, vos envies et l'animatrice vous aidera à les réaliser.

Plusieurs techniques : huiles, acrylique, modelages, ...

Animatrice : Brigitte DELAGE

Contacts : Evelyne MIRAN : 04.76.89.80.59  
Christine EYNARD : 04.76.89.84.90

### Stage de modelage et travail de la terre

Stage de modelage et travail de la terre pour adultes avec M. Tartari de Revel. Après le succès des deux éditions de l'année dernière, de nouveaux stages sont en préparation. Ces stages sont notamment ouverts aux non initiés. Contact Anne Isabelle Lazorac 04 76 89 84 88

### Assemblée Générale AFR

La date de l'AG n'est pas encore fixée. Guettez donc le panneau d'affichage. Cette année encore, toutes les bonnes volontés sont les bien venues pour faire marcher l'existant et mettre en œuvre de nouvelles activités.

**Jean-Pierre, pour le bureau de l'AFR**



## La rentrée de la chorale A Travers Chants

Après les enfants, ce sont les adultes qui ont fait leur rentrée ! En chantant bien sûr !... Dans la gaieté et la bonne humeur, les choristes de Revel ont recommencé leurs vocalises depuis le 22 septembre 2004, sous la direction de leur Chef de Chœur, Annie NICOLO.

Nous sommes toujours prêt à accueillir de nouveaux choristes ; alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre le mercredi soir à 20 h 30 à la Grange de Freydane. A très bientôt parmi nous ; Pour tout renseignement, contactez Elisabeth LEVRINO au 04.76.89.83.14

**La Chorale « A Travers Chants »**



## ADMIR LE GRAND COLON

### LE GRAND COLON

L'ADMIR remercie toutes les personnes qui, par l'achat de nos brioches le 15 mai dernier, ont participé à la vie de l'association.

Les fonds récoltés servent à diminuer le taux horaire de facturation de nos travailleuses familiales et aides à domicile.

Nous vous rappelons que le but de l'ADMIR est de simplifier la vie au quotidien, pour continuer à vivre chez soi. Cette association intervient auprès :

- des personnes âgées (courses, garde à domicile, ménage, préparation des repas, aide à la toilette...)
- des handicapés (ménages, repassage, garde à domicile...)
- des familles en cas de difficultés passagères ou durables (grossesse, naissance, maladie...).

L'ADMR n'est ni une association caritative, ni humanitaire: ses services sont payants. Mais les sommes facturées par l'ADMR donnent droit à des réductions fiscales et peuvent être, pour partie, prise en charge par différents organismes sociaux.

Les renseignements sont disponibles en mairie ou auprès de Mme Ancey, vice-présidente de l'association, au 04.76.89.81.34.

**La Présidente, M.M. ANCEY**

## BB2005

L'organisation de la course du balcon de Belledonne est une course de longue haleine.

Pour le public, elle démarre traditionnellement avec le concours d'affiche ouvert à tous.



Pour concourir, envoyez vos épreuves à l'Association Balcon de Belledonne Mairie de Ste AGNES 38190, ou remettez les à Maurice Muraz (La Tour) avant le **8 Novembre**.

## ACCA REVEL

Une nouvelle saison de chasse a commencé. Nous vous communiquons les dates d'ouverture de la chasse sur la commune de REVEL :

- SAMEDI – DIMANCHE – MARDI – JEUDI : Chasse sur toute la Commune
- LUNDI – MERCREDI : Chasse CHAMOIS uniquement en haute montagne
- VENDREDI : Fermeture Générale

Le nombre de chasseurs sur la commune est de 69.

Actions entreprises par les chasseurs :

- 60 personnes ont participé au nettoyage du versant ouest du grand COLON aux alentours de la cabane du berger. Ces travaux consistent à couper des vernes et des rhododendrons pour favoriser le repeuplement du petit gibier : coq de bruyère et lièvre variable.
- Comptage des CHAMOIS sur le grand Colon, secteur du Bitou. Ce comptage a montré une très nette augmentation de la population (30 vus pour 7 l'année dernière). Pour mémoire, le quota est fixé à 7 chamois pour cette année.
- Comptage des Coqs de bruyères : deux comptages, au chant en avril et au chien en août qui ont permis de voir une quinzaine de coqs. La population est stable par rapport à l'année dernière, la chasse aux males n'a pas de quota mais celle aux poules reste interdite.
- Réunion avec la Mairie.

Nous rappelons à chacun de respecter les règles de sécurité :

- Port du BAUDRIER, CASQUETTE ou GILET pour les chasseurs de Gros GIBIERS (obligatoire)
- Tenue du Carnet de Battue (GROS GIBIER)
- De ne pas chasser à proximité des maisons.

**Le bureau**

## *La cantine*

En 2003/2004, la cantine a servi 8 680 repas à 110 enfants : un record historique, cela représente 2 000 repas supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Cette année, 118 enfants sont inscrits à la cantine, et 260 repas seront servis chaque semaine.

C'est l'Association pour un Restaurant Scolaire à Revel (ARSR) qui gère la cantine. Les membres de l'association s'occupent du règlement intérieur de l'association, des inscriptions, de la facturation et des renseignements aux familles, du paiement des factures fournisseurs, de l'encadrement de la cuisinière, des relations avec les Mairies de St Jean et Revel, des déclarations sociales et paiements de cotisations, de maintenir l'équilibre financier de la cantine, du contenu des repas en veillant à l'équilibre alimentaire.

La cuisinière est la seule personne embauchée directement par l'association. C'est elle qui élabore les menus, achète les denrées, prévoit les stocks, prépare les plats et organise les repas de manière générale. Les 4 autres personnes qui encadrent les enfants, les aident à manger, servent ou nettoient la cuisine sont embauchées par la Mairie de Revel.

Les services ont été répartis en fonction des nouvelles inscriptions : un premier service des plus grands vers 11h40 (du CE1 au CM2), ce sont les plus affamés, les petits ayant tous goûté dans la matinée à l'école. Un deuxième service a lieu avec les plus petits, vers 12h30 (maternelles et CP).

Cette année, l'association souhaite travailler plus particulièrement sur l'élaboration des menus. La cuisinière recherche toujours des idées pour varier les menus. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous demander les dates de réunion !

***Pour la cantine, Mireille BERTHUIN***

## *Les Castors du Dimanche*

26 et 27 juin dernier, la maintenant traditionnelle fête des bûcherons.

Le beau temps était au rendez-vous et dès le samedi, la fête attaquait fort avec la tentative de record du monde de « zulltip » par Alain Guimet. Le principe est simple, un grand mât de 30 mètres de haut composé de deux épicéa emmanchés bout à bout et haubanés. Le jeu consiste à monter en haut et couper un morceau de fayard à la hache. Panoplie de spiderman ou catwoman interdite, c'est muni d'une hache et de deux planches terminées par des ergots de fer qu'il faut se hisser au sommet. Heureusement, notre homme est assuré par une corde mais il lui fallu néanmoins plusieurs heures pour arriver à ses fins.



Pour célébrer cette victoire la soirée se termina par un feu d'artifice et un grand bal.



Le lendemain, chacun put déambuler entre les stands avec notamment la sculpture à la tronçonneuse et le lancer de hache. Le clou de la journée fut le championnat de bûcheronnage : Larges épaules, précision parfaite, les concurrents s'affrontaient par élimination directe. Des haches affûtées

comme des rasoirs et polies comme des miroirs, ils les couvaient comme un tireur d'élite le ferait de son fusil. Alain et son équipe travaillaient sans relâche à la préparation des grumes ; à chaque tour, celui-ci sautait de son tracteur, attrapait sa hache au passage et partait défier ses concurrents. Bravo à tous les compétiteurs et à l'année prochaine.

**Dm**

### ***L'APPAR et l'huilerie de Revel***

#### **Une date à retenir !**

Opération porte-ouverte de l'huilerie de Revel le samedi 4 décembre 2004 à l'occasion de l'ouverture de la saison 2004-2005.

Venez visiter nos installations et pourquoi pas profiter de cette occasion pour amenez vos cerneaux...

Mais Attention, la fabrication de l'huile se fera sur RDV. Laissez votre message sur le tél-fax-répondeur suivant : 04 76 89 80 17

***Charles, Jean-Pierre, Marc, Philippe, André.***



**VOUS SOUHAITEZ VENDRE UN BIEN  
UNE VILLA, UN APPARTEMENT,  
UN TERRAIN.**

**CONTACTEZ-NOUS !**

**AGENCE COTE (PIANTINO.M)**

**Tel. 04 76 89 95 12 – Fax. 04 76 89 91 75**

**[Agence-cote@wanadoo.fr](mailto:Agence-cote@wanadoo.fr) / [www.agencecote.fr](http://www.agencecote.fr)**

---

# La Vie Revéloise, L'Avis Revélois...

---

## *Vie sportive*

Dans le Revel Dialogue de septembre dernier, vous avez fait connaissance avec le Tir Nature, cette discipline de tir à l'arc en forêt sur des cibles représentant des animaux. Cette présentation était l'occasion de faire honneur au titre de champion de France cadet remporté par Rémi Rovolon. Cette année, Rémi a remporté un autre titre de champion de France mais pour nous éviter de raconter la même chose, il a cette fois-ci remporté le titre en 3D.

Le tir 3 D est très proche du tir nature, la principale différence résidant dans les cibles qui sont en polystyrène au lieu d'être de simples posters. Cette règle donne donc l'occasion de tirer sur une large panoplie d'animaux, rencontrés dans nos forêts mais également de provenance plus lointaine comme le chien de prairie ou le monstre du LockNess.

La compétition se déroule sur deux parcours de 20 cibles durant environ 3 H 30 chacun. Les cibles peuvent être tirées dans toutes les positions à des distances variant de 15 à 35 mètres, les carpe, monstre du Lock Ness, raton laveur et castor devant même être tirés dans l'eau.

Autre caractéristique, les zones de l'animal à atteindre pour comptabiliser le plus de points sont faiblement matérialisées si bien qu'une fois le compétiteur arrivé sur son pas de tir, il peut dans la minute impartie consulter un petit carnet lui indiquant les zones de tir.

En plus de son titre en tir 3D, Rémi a fait 2<sup>ème</sup> Français au tir nature. Dans la saison, il avait notamment fait 1<sup>er</sup> au championnat Isère aux deux compétitions Nature et 3D. Chacun sa recette pour gagner, Rémi a peut-être trouvé la sienne avec la dose d'entraînement qu'il lui convient, une certaine idée de la compétition, et une concentration sans faille.

**Dominique Maillet**

---

## *ADSL, le bout du tunnel !*

Depuis près de 2 ans, vous pouvez suivre dans le RD le combat de quelques passionnés pour l'installation de l'ADSL à Revel. Pétition, courriers, rendez-vous, démarches auprès des élus, la lutte fut rude et les espoirs s'amenuisaient.

A la fin de l'été pourtant, l'espoir renaît avec l'apparition de Revel sur la liste des communes prochainement équipées, suivi d'un courrier de France Telecom à la mairie. En théorie, l'installation de l'ADSL sera effective pour la dernière semaine de l'année ; de beaux cadeaux de Noël en perspective.

Une aubaine pour ceux dont la ligne téléphonique était perpétuellement occupée par les conversations téléphoniques des uns, les échanges de messages des autres et enfin la navigation sur la toile ou les divers téléchargements.

**Dm**

---

## *Le coin des ados Ma chambre mode d'emploi*

Ils sont gentils les parents, gentils mais carrément lourds avec leur manie qu'ils ont à rentrer dans nos chambres, à tout fouiller des yeux, et tout critiquer. Au bahut déjà, on est fliqué toute la journée alors, dans ma chambre, je veux être pénarde.

J'ai expliqué ça souvent aux vieux mais à chaque fois, ils se vexent et ça se termine en claquant la porte. Alors un jour, j'en ai eu marre, j'ai placardé sur ma porte une petite affiche et je dois dire que ça a bien aidé. Maintenant au moins dans ma chambre, je suis à peu près tranquille.

Alors les potes, si ça peut vous aider, voici le texte en question :

## Avis aux intrus voulant passer cette porte

1. Cette chambre est propriété privée d'une fille de 14 ans en pleine crise d'adolescence.
2. Vous êtes priés de ne pas faire attention à son comportement égoïste, égocentrique, colérique (style : « font chier ces vieux cons, y comprennent rien !!!) dont la plus part du temps, vous parents, en êtes la cause.
3. En entrant dans cette chambre vous vous engagez à respecter le monde qui entoure cette jeune fille en pleine recherche d'elle-même : musique décadente, goût pour l'interdit, mode extravagante, vêtement déchiré, lit défait, poster d'idoles à moitié nus... Tout ce que vous, de toute façon, ne comprendrez jamais.
4. Vous êtes prévenus : l'assurance anti-infarctus pour causes d'allergie au bordel n'est pas compris dans le prix d'entrée.(56 euros hors taxes).
5. En l'absence de la propriétaire, nous vous prions de n'entrer que par extrême urgence, (notamment distribution d'argent de poche). A vos risques et périls.

*Merci*

### *La direction*

P.S: Les représentants de l'espèce humaine mâle ne sont acceptés sur ces lieux que s'ils font partie de la catégorie «jeune et super bô mec».

Re.P.S : « vous êtes encore prévenus »

Si vous avez des trucs dans le genre, je suis preneuse.

*cm*

---

## *La fête aux Molettes*

Par un dimanche ensoleillé du mois de juin, une quinzaine de familles des Molettes ont fait la fête.

Sur une idée originale des derniers arrivés dans notre coin de Revel, les Galilée, nous avons répondu présent à leur proposition de partage

de pique nique. Les promenades d'Aymeric en poussette (le plus jeune « Molettien ») furent l'occasion de convier tout le monde.

Monsieur et madame Bach nous ont tous accueilli dans leur joli jardin. Chacun apporta son chapeau, quelques chaises, ses petits plats et sa bonne humeur. Nous avons ainsi pu goûter aux spécialités de chacun : quiches, salades, tarte à la rhubarbe et surtout l'inoubliable glace aux framboises des Molettes avec chantilly bien sûr, le tout bien arrosé, cela va de soi....

Nous nous croisons habituellement à bord de nos voitures, mais nous ne nous connaissons pas vraiment. Là, nous avons pris le temps de discuter, nous avons parlé du village d'avant, de l'école, de l'histoire des constructions de nos maisons, de l'évolution de ce coin si agréable à vivre. Un plan des Molettes nous a permis de placer chacune de nos maisons repérant ainsi où nous habitons. Les voisins sont parfois éloignés entre les Molettes du haut et les Molettes du bas !

Les enfants ont pataugé ensemble dans l'eau fraîche du bassin.

Il a fallu la pluie de 18 h pour nous décider à nous séparer. Plusieurs familles ont proposé leur jardin pour l'an prochain. Alors à l'année prochaine !

Et merci à tous pour ce bon moment passé ensemble.

***Pour les Molettes, Mireille Berthuin et  
Suliane Galilée***



## *La Fête aux Jacquets*

Samedi 4 septembre midi, à l'initiative de Nicole Bernard et Solange Billard, le hameau des Jacquets suivant l'exemple de celui des Molettes organisait sa fête de hameau.

Une petite quarantaine de Jacquetouts (?) répondait présent, chacun amenant sucré, salé ou boisson.

Cette petite fête s'est terminée par une partie de pétanque endiablée et déjà, le rendez-vous pour l'année prochaine était pris.

## *GARE AUX FEUX...*

*Un article sur les feux de déchets végétaux publié dans le RD46 avait, à l'époque soulevé quelques commentaires de réprobation ; la tendance étant « les anciens le faisaient, ça ne peut donc être mauvais ». Certaines personnes m'ayant récemment fait part de la gêne que leur occasionnent ces feux, je me suis permis d'en publier une version actualisée.*

Fait peu médiatique mais scientifiquement prouvé (1), le feu de débris végétaux est extrêmement polluant et, toutes proportions gardées, sensiblement plus que la voiture. En effet, cette combustion dégage quantité de particules de benzopyrènes, de composés oxygénés et autres aldéhydes, tous reconnus comme provoquant des irritations, des conjonctivites, des eczéma, de l'asthme et même des cancers.

Pour exemple, il faut savoir que la combustion de 50 kg de matières végétales dégage plus de particules que 100 voitures parcourant chacune 5 km en ville.

Au delà de cette pollution, il faut reconnaître qu'en fonction des conditions météo, les fumées dégagées peuvent être désagréables pour l'entourage immédiat.

Avant d'interdire le brûlage de déchets végétaux à Revel (réglementation en vigueur dans de nombreuses communes françaises), quelques mesures de bon sens et de civisme permettraient de limiter les effets nocifs et désagréables de ces brûlages :

- Préférer le broyage et/ou le compostage au brûlage. Il faut à ce sujet espérer que Revel puisse au plus tôt avoir accès à une déchetterie plus proche que celle de Crolles.
- A défaut : brûler des matières sèches plutôt que fraîches ou humides, beaucoup moins polluantes et plus rapides à brûler (2).
- Éviter les brûlages en début de matinées et les fins de journées où les fumées ont tendance à stagner et se rabattre sur les voisins.

**Dominique MAILLET**

- (1) Voir article de Florent Dominé, chercheur au CNRS dans Isère Nature de Janvier 1998
- (2) Le brûlage des résidus de tonte rajoute donc une pollution de l'aire après la pollution auditive. L'utilisation d'un mulcher qui broie l'herbe et la laisse sur place me paraît avoir tous les avantages.

## *Si Revel m'était conté...*

Vous faire découvrir le passé de notre petit village, un projet difficile... mais si c'était encore possible ? Vous connaissez l'origine d'un lieu dit, d'un monument, d'une histoire, d'une anecdote ou tout autre chose qui mériterait d'être connu par les Revelois d'hier, d'aujourd'hui et de demain, alors adhérez à notre projet de **vous raconter l'histoire de Revel** à travers le temps.

Philippe Desbuisson - Les Roussets  
Geneviève Courcimault - Les Contamine

## **La « batteuse de Revel »,**

Tout un symbole de l'histoire de notre village entre 1927 et 1980 ...

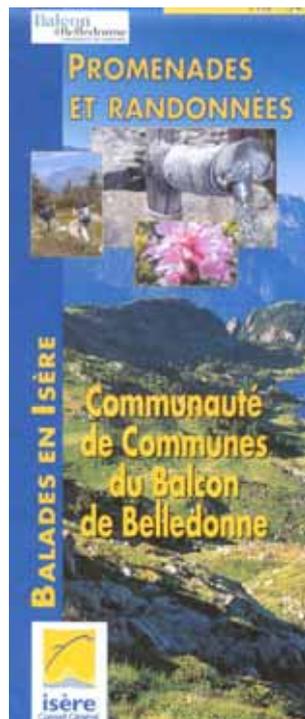
Revel était alors un village à vocation pastorale et agricole ... même si la plupart des exploitants d'alors avaient une double activité professionnelle. Regroupés en CUMA, les fonds mis en commun leur permettaient de se procurer du matériel pour mécaniser les tâches les plus pénibles.



« Je suis née en Tchécoslovaquie et achetée par la CUMA de Revel en 1927. D'abord équipée d'un moteur électrique, je suis depuis 1960 entraînée par poulie depuis un tracteur. Depuis 1927 et jusqu'en 1993, je travaillais de ferme en ferme pour battre les gerbes de blé entreposées dans les granges. Par soucis d'équité, je commençais la saison de battage par le hameau de la tour ( bas de

Revel) pour terminée une année sur 2 par le hameau de la Sarrazine ou le hameau du Chenevas..

Depuis 1999, je participe à l'animation de la plupart des comices du Balcon de Belledonne sur l'initiative de L'APPAR (Association pour la Promotion du Patrimoine Agricole de Revel) »



### **Le cartoguide des sentiers touristiques et de randonnée de la Communauté de Communes du Balcon de Belledonne est paru**

Le 15 juillet dernier, le tout nouveau cartoguide des sentiers, collection Balades en Isère, co-édité par la Communauté de Communes du Balcon de Belledonne et le Conseil Général de l'Isère a été présenté à la presse. Le choix d'un fond IGN au 1/25000 en fait un véritable support de balades et randonnées, enrichi de nombreuses informations sur les communes du balcon. Si la population touristique et les randonneurs sont les premiers destinataires de ce support, il est aussi un outil pratique pour l'ensemble des habitants de notre territoire. Les 10 villages de la C.C.B.B. sont présentés avec leur patrimoine et leurs services d'accueil. Et n'oublions pas que les sentiers du balcon, à une altitude moyenne de 700m, sont accessibles tout au long de l'année.

Une excellente occasion donc de (re)découvrir votre lieu de vie.

Prix de vente : 5€

En vente à la C.C.B.B (04 76 89 84 19), à l'OT d'Uriage, de Grenoble, du Haut Grésivaudan et à la Maison de la Montagne de Grenoble

# Infos Service

## *Exonération du prix de l'abonnement d'eau :*

Une des deux conditions suivantes doit être requise :

- être exploitant de plus de trois unités de gros bétail et avoir des revenus imposables inférieurs à 2 fois le SMIC.
- Avoir plus de 65 ans (être né jusqu'en 1938) et être non imposable.

Le public concerné devra apporter au secrétariat de mairie l'avis de non imposition 2003 (revenus 2003).

## *Action sociale*

Mesdames ROCHAS et ABERT, conseillères ESF, interviennent désormais sur le territoire du Haut Grésivaudan. Elles sont **conseillères en économie sociale et familiale** au Conseil Général de l'Isère. Elles travaillent essentiellement sur le budget, le logement et l'insertion sociale, en lien avec les assistantes sociales polyvalentes du secteur.

Plusieurs sujets pourront être abordés par les habitants qui désirent des renseignements sur :

- La difficulté de règlement des crédits (renégociation, rachat de crédits, surendettement)
- La gestion de découvert bancaire (relation avec la banque, négociation...)
- Le recouvrement des impayés (sociétés de recouvrement, huissiers, mesure de saisie...)

La permanence fonctionne en deux temps :

- Un 1<sup>er</sup> de 08h30 à 09h30 sous forme de permanence téléphonique pour les professionnels et les habitants.
- Un 2<sup>ème</sup> de 09h30 à 12h00 sera réservé à l'accueil sans rendez vous du public.

Voici le prochain planning des permanences :

- Vendredi 15 octobre à Domène
- Vendredi 19 novembre à Domène
- Vendredi 17 décembre à Domène

## *Mission Locale du Grésivaudan*

La mission locale du Grésivaudan accueille les jeunes de 16 à 25 ans pour une intervention globale afin de définir son projet de formation, d'emploi et de vie quotidienne :

- Orientation
- Formation
- Empli
- Logement
- Santé

Votre conseiller : Mission locale du Grésivaudan  
95, rue des Grives  
38920 Crolles  
04 76 08 08 70 Fax : 04 76 08 89 51  
[info@mlgresivaudan.com](mailto:info@mlgresivaudan.com)

## *Mairie...*

### Secrétariat

Tél. 04.76.89.82.09 - Fax : 04.76.89.83.13  
mel : [isabelle.gauthe@free.fr](mailto:isabelle.gauthe@free.fr)

### Ouvert au public - nouveaux horaires :

- Lundi de 13h30 à 17h00
- Mardi de 14h00 à 19h00
- Vendredi de 14h00 à 18h00
- Samedi de 08h30 à 11h30

### Service Animations

Tél. : 04.76.89.86.00. En cas d'absence, laissez votre message sur le répondeur  
mel : [lbarrangeranimation@free.fr](mailto:lbarrangeranimation@free.fr).

### Permanence sociale du ccas

Tous les mardis après midi sur RDV  
Entre 14H00 ET 18H 30

### Services Techniques de la Mairie

Tél. 04.76.89.81.24

Vous pouvez les contacter directement pour tous les problèmes concernant l'eau, la voirie, l'urbanisme. Laissez vos messages sur le répondeur téléphonique, ils sont relevés quatre fois par jour (sauf Week-End).

### Communauté de communes

Tel : 04 76 89 84 19 – Fax 04 76 89 84 92

Ouverture tous les jours  
De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00  
Rencontre sur RdV :  
Architecte conseil : 1<sup>er</sup> vendredi du mois

### Bibliothèque Municipale

Tel : 04.76.89.86.45

Horaires d'ouverture :

- lundi de 16 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 18 h
- samedi de 11 h à 12 h

et pendant les vacances scolaires :  
tous les samedi de 11 h à 12 h

### Compteurs d'Eau

Tout changement de locataire ou de propriétaire doit être signalé à la mairie, afin d'effectuer le relevé du compteur d'eau.

Dans le cas contraire, la totalité de la facturation sera adressée à l'ancien locataire ou propriétaire.

### Assainissement Individuel

Pour tout conseil concernant l'assainissement individuel, vous pouvez vous adresser à M. Christian BOEUF, aux services techniques de la mairie (04.76.89.81.24).

### Info pratiques EDF GDF

Accueil clientèle téléphonique : 0 810 668 284

Urgence Électricité : 0 810 333 438

## Ordures Ménagères ...

### Rappel des Collectes :

🗑 Poubelle bleue (tri) : Mardi matin (très tôt).

🗑 Autre poubelle : Mercredi après midi.

**SICIOMG** rue du Four à Crolles 04.76.08.03.03.

### Gros Objets :

Gros objets : 27 octobre 2004

## Urbanisme...

### Permis de Construire

🏠 M CUROT Philippe, Les Guimets, abri de jardin, accepté

🏠 M GIROUD Franck, Les Vignes de Roche et Nardier, déplacement de fenêtres de toit et Cheminée, accepté

🏠 M GIROUD Franck, Les Vignes de Roche et Nardier, certificat de conformité, accepté

🏠 M BÜSCH Patrick, modification de pente de toit et des menuiseries, refusée

🏠 M et Mme MASTROPIETRO Stéphane, changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation, accepté

🏠 Mme ARTHAUD BERTHET Monique, le Soubon, hangar agricole, refusé

🏠 M MAGNAN Claude, garage, accepté

🏠 Mme LEAUTIER, Les Roussets, extension de l'habitation, acceptée

🏠 M GAUTIER Alain, les Roussets, aménagement d'une grange en habitation, accepté

🏠 M DESBUISSON Philippe, les Roussets, garage, accepté

### Déclaration de Travaux

🏠 M GIROUD Franck, Les Vignes de Roche et Nardier, clôture, acceptée

🏠 M GIROUD Franck, Les Vignes de Roche et Nardier, portail, refusé

🏠 M et Mme SCHMITT-GAUTHÉ, le Geymond, réfection de toiture et bardage sur pignon, acceptés

🏠 M GIROUD Franck, Les Vignes de Roche et Nardier, abri de jardin, accepté

🏠 M ANGELIER Robert, Les Roussets, portail, accepté

🏠 M ROCCHI Michel, Les Roussets, abri ouvert accolé au bâtiment, accepté

🏠 M Mme PASSET PEYSSON, le Bourg, déplacement des ouvertures, accepté

🏠 M ROWE Stephen, Le Mont de Dessus, changement de porte de buanderie, accepté

🏠 M DESBUISSON Philippe, Les Roussets, four à pain, acceptée

🏠 M BORÉ François, Les Eaux, réfection de toiture et pose de fenêtres de toit, acceptées

🏠 M CALISSI Félix, les Jacquets, abri, refusé

### Certificats d'Urbanisme

🏠 M ARGOUD Rodolphe, le Clos des Roussets

🏠 M TOMASSINO (Mme MEYRIEUX), le Sauteret

## État Civil...

### Naissances

👶 RICHERO Thaïs, née le 7 juin

👶 TOBO Marie Jeanne Thérèse, née le 10 juin

👶 PESQUET Ysandre, née le 18 juin

👶 DIBELLA François Laurent Virgile, né le 21 mai

👶 RICHIÉRO Victoria Chloé Jade née le 28 août

👶 RISSE Mathias, né le 02 septembre

👶 VINCENT Hugo Charles Mathurin, né le 11/09

## Mariages

- ♥ Elsa SPINELLI et Emmanuel Jean Marie TAILLEBOURG le 3 juillet 2004
- ♥ Géraldine Elisabeth Marie-Noëlle LEVRINO et Dominique Joseph LAMARCA le 3 juillet 2004
- ♥ Céline Louise Reine THUROT et Jérôme Jean Louis GUILLOU le 10 juillet 2004
- ♥ Sybille Thérèse GWOS et Patrick Michel HEREMBERG le 11 septembre 2004
- ♥ Nathalie Christiane HOLGUERA et Patrick Hubert Jean HERVÉ LE 11 septembre 2004

## Décès

- † COLLOT veuve RIVIER Ginette Mauricette, décédée le 16 août 2004

## *Assistantes Maternelles Agrées par le Conseil Général...*

- BERNARD Marie Claude, Charrières Neuves
- BERNARD Nicole, les Jacquets
- BERNARD Catherine, Le Bourg
- BERNARD Barbara, Les Guimets
- BŒUF Isabelle Charrières neuves
- CALISSI Pierrette, Les Jacquets
- DAVID Danièle, Le Mont
- DURVILLE Elisabeth, Les Faures
- GIRONA Yolande, Le Mont
- PLANET Evelyne, Les Roussets
- SECONDINO Annie, Le Mont
- VIANNEY LIAUD Simone, Le Mont
- GUIBERT Christelle, le Naysord (St Jean)

## *Recensement Militaire*

Le recensement militaire est **toujours obligatoire** pour les filles et garçons nés depuis 1983. Les jeunes gens nés en 1988 sont concernés.

Se renseigner en mairie.



Zanone Plomberie Chauffage Ventilation

Gaz : PGN-PGP/Fioul  
Installation solaire  
Agréé Qualisol

Charrière Neuve 38420 Revel  
Tel 04 76 89 86 27  
[zpcv.zanone@wanadoo.fr](mailto:zpcv.zanone@wanadoo.fr)  
Siret 43126590900017-APE453E



ZANONE  
Pascal

La publication des petites  
annonces est gratuite

## Petites Annonces

- ☞ Je viens de m'installer à Revel et serais disponible pour garder des enfants le soir (sauf les lundi et mardi). Vous pouvez me contacter au 04.76.89.86.61. Monica Hönle, 39 ans, professeur de musique.
- ☞ Bonjours je m'appelle Caroline et j'habite le village. Je me propose pour garder vos enfants le soir en semaine, les mercredi après-midi ou le week-end. Caroline Maillet, les Contamines 04 76 89 84 60
- ☞ Coucou ! Moi c'est Pauline ! J'adore les enfants et on s'entend à merveille! Je suis disponible pour vous rendre service ! Pauline Desbuisson. Les Roussets Tel : 04.76.89.80.72 -06 82 21 03 48
- ☞ Je vous propose de garder vos enfants les soirs de semaine et les week-ends. Je m'entends très bien avec eux et j'ai une formation d'animatrice enfants ainsi que l'AFPS. Pascaline FOULARD 04 76 89 82 48 ou 06 84 63 06 23
- ☞ Assistante maternelle agréée garde bébés, 2 places disponibles de suite ou à retenir. Tél. : 04.76.89.81.98 après 19h00 si possible ou week-end
- ☞ Famille habitant Revel Village, cherche JF ou JH pour garder 3 enfants (âge scolarisé), les mercredis en demi journée. Vous pouvez nous contacter même si vous n'êtes pas disponibles tous les mercredis). Tél. en journée : 06.70.50.06.99
- ☞ Vend cause double emploi, gazinière Brandt, 3 gaz, 1 électrique, four électrique chaleur tournante. Bon état, 300 € à débattre. Tel : 04 76 89 86 05
- ☞ Vend poêle à bois, bûches de 40 cm Tel : 04 76 89 86 05
- ☞ Vend Guitare enfant (taille 62) avec housse sac à dos. Famille Maillet 04 76 89 84 60
- ☞ Le 28 juillet dernier, nous avons accueilli la naissance de 4 bébés cochon d'inde tous aussi mignons les uns que les autres, 2 d'entre eux ont trouvé une famille d'adoption. Nous serions ravis d'offrir, contre des bons soins le dernier petit. Ils sont très affectueux, s'approprient facilement et font la joie des enfants. Merci de nous contacter au 04 76 89 82 48 - Famille FOULARD –
- ☞ Pour vous aider à recevoir votre famille ou vos amis sur Revel, on met à votre disposition un gîte tout confort, 5/6 personnes Formule WE ou semaine. Famille Desbuisson. tél : 04.76.89.80.72.
- ☞ Vous cherchez un endroit à Revel où loger votre famille ou vos amis pour une nuit, un week-end ou une semaine. Nous vous proposons un gîte entièrement équipé pour 4 personnes en rez-de-jardin dans un chalet neuf. Contacter la famille Delgado au 04 76 89 12 90

### Dauphiné Libéré

Bernard NICOLET est votre interlocuteur pour les articles, les encarts publicitaires, le carnet du jour, décès, remerciements, messes, anniversaires. N'hésitez pas à le contacter :

Tél : 04 76 89 82 12 - Mob : 06 09 25 04 64 - Fax : 04 76 89 80 87 - E-mail : bmg.nicolab@free.fr

---

# Agenda

## Octobre

---

- ☞ Samedi 16  
Maison Guimet                      Stage Aquarelle
- ☞ Dimanche 24 Freydière      Challenge Régional des Jeunes Vététistes organisé par le  
à partir de 10 H 00              ROC.
- ☞ 25 au 29 espace Guimet      Centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint
- ☞ Vendredi 29  
Salle du conseil                      Assemblée générale du comité des fêtes

## Novembre

---

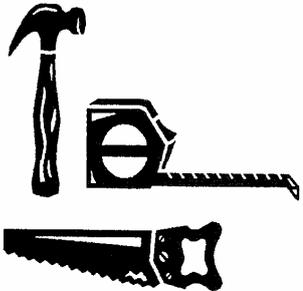
- ☞ Vendredi 5                      Assemblée générale du ROC – Diaporama  
Remise des trophées des champions
- ☞ Samedi 6 de 8h30 à 13h00      Roc Occas : Grande vente de matériel d'occasion. Dépôt  
Place de Revel                      des articles à partir de 8 H 00
- ☞ Lundi 8                              Date limite de dépôt des proposition d'affiche pour le BB05

## Décembre

---

- ☞ Samedi 4 à l'huilerie              Journée porte ouverte
- ☞ Mardi 14 à 20 H 30              Réunion aménagement espace Guimet – date à confirmer  
Salle du conseil

**MENUISERIE - AGENCEMENT**

Jean Paul REVOL

La Tour  
38420 REVEL

Tel 06 09 81 40 73 - Fax 04 76 89 85 28